Service Standards

In carrying out its responsibilities, the Canadian Dairy Commission will strive to treat every client request:

In a timely manner – when unusual circumstances arise, we will explain the steps that we will take to respond fully with the least delay.

Courteously – we recognize the importance of your request, and will politely help you understand the procedures, regulations and requirements that we must apply.

Fairly – we will treat all requests equitably. If, in your view, a matter is not resolved to your satisfaction, we will promptly explain how to seek redress.

Clearly – you have a right to know, in plain courteous language, how we are handling your request.

Commission staff is available to serve you, in either official language, from 8:00 a.m. to 4:30 p.m. eastern time, Monday to Friday (statutory holidays excluded). We welcome comments on our procedures and always appreciate suggestions for improvement.

Should you require further information on the activities of the Commission or on the dairy industry in general, we would be pleased to assist you.

Communications
Canadian Dairy Commission
Building 55, NCC Driveway
Central Experimental Farm
960, Carling Ave.
Ottawa, ON K1A 0Z2
Telephone: (613) 792-2000
Facsimile: (613) 792-2009
E-mail: cdc-ccl@agr.gc.ca
Internet: www.cdc-ccl.gc.ca

This publication is also available in libraries across Canada.

Catalogue No.: CC101-2002

ISBN 0-662-66796-4

Design and production: SUM Incorporated
Printing: Tri-Co Printing Inc., printed in Canada
Photo credits: Jason Ransom

"But nightly when we dine alone,
My grateful praise I utter
Unto that good old stand-by, known
As mother's bread and butter."
Edgar A. Guest – American Poet

TABLE OF CONTENTS

103-03229/

Key Highlights of 2001-2002 5
Milk Production 5
Milk Processing 6
Ingredients Market 8
Harmonized Milk Classification System 8

Corporate Profile 11
Activities and Programs 13
- National Dairy Policy 14
- Production and Demand 15
- Pooling of Producer Returns 16
- Special Milk Class Permit Program 17
- Pricing 18
- Imports of Dairy Products 20
- Domestic Dairy Product Innovation Program 20
- Dairy Ingredient Marketing Program 21
- Domestic Seasonality Programs 21
- Surplus Removal Program 23
- Exports 23
- Warehousing and Charges 24
- Audit 24

Goals and Achievements for the Planning Period 2001-2002 to 2005-2006 27
Outlook 30
Goals for the Period 2002-2003 to 2006-2007 31

Management Responsibility for Financial Statements 33
Significant Factors Affecting Financial Statements 34
Auditor's Report 35

LETTER TO THE MINISTER

Mr. Minister,

We are pleased to submit the Canadian Dairy Commission's Annual Report for the 2001-2002 dairy year. In this, the Commission's 35th year of operation, a great deal was accomplished to strengthen the industry and bring us closer to meeting our overall objective of achieving harmonized dairy policies to maintain a viable Canadian dairy sector.

The year 2001-2002 was a year of progress for our industry. It was a year of growth in the domestic demand for dairy products. This growth is especially noticeable in the case of yogurt, cheese, and ice cream.

The market for dairy ingredients is still strong. Under the Special Milk Class Permit Program, 3.7 million hectolitres of milk were used to make dairy ingredients for products such as frozen entrées, soups, baked goods and confectionery products. This market is important to Canada's dairy industry but foreign competition is increasing. The CDC is therefore pursuing the activities that were planned in its Dairy Ingredients Marketing Program to promote an increased utilization of Canadian dairy ingredients in manufactured products. This year, these activities resulted in better links with this segment of the industry.

At the same time, we held a series of consultations with Canadian dairy industry stakeholders, from producers to consumers. Despite the presence of irritants within the industry, there is a general recognition of the challenges that await the sector in the coming years. The increased use of substitutes and the growing quantity of milk ingredients that come into Canada from other countries are certainly raising concerns. New technologies and more concentrated processing, further processing and retailing sectors also present challenges for supply management in the dairy industry. The CDC believes that the industry needs to develop a concerted response to emerging challenges and opportunities, and is acting as a facilitator, where possible, to support the industry in this direction.

The Canadian Milk Supply Management Committee (CMSMC) approved important measures to achieve greater harmonization of policies. The Committee agreed on a new method to remove milk surpluses.

The CDC continues to provide advice and technical information to the legal team that defends Canada's compliance to its obligations under the World Trade Organization.

During the year, the CDC also participated in the consultations and discussions related to the implementation of the Agriculture Policy Framework. Even though the CDC is only involved in certain areas of the Framework, we feel that our participation benefits the Canadian dairy industry. We are confident more progress will be made as we continue to support the supply management system of the Canadian dairy industry. We believe that this system is an important tool to provide stability and risk management for producers, as well as reasonable prices of dairy products for consumers.

As you will note through the report, there was a great deal of progress made in the year 2001-2002 and we expect to build on our accomplishments in the year ahead. In making these important gains, we would like to recognize the hard work and dedication of our staff in contributing to the tasks set out to achieve the CDC's objectives. We also want to express our appreciation for the co-operation we receive from industry stakeholders and provincial governments with whom we work on an ongoing basis.

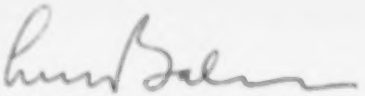

Louis Balcaen, Acting Chairman

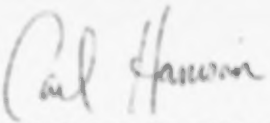

Carl Harrison, Commissioner

THE CANADIAN DAIRY

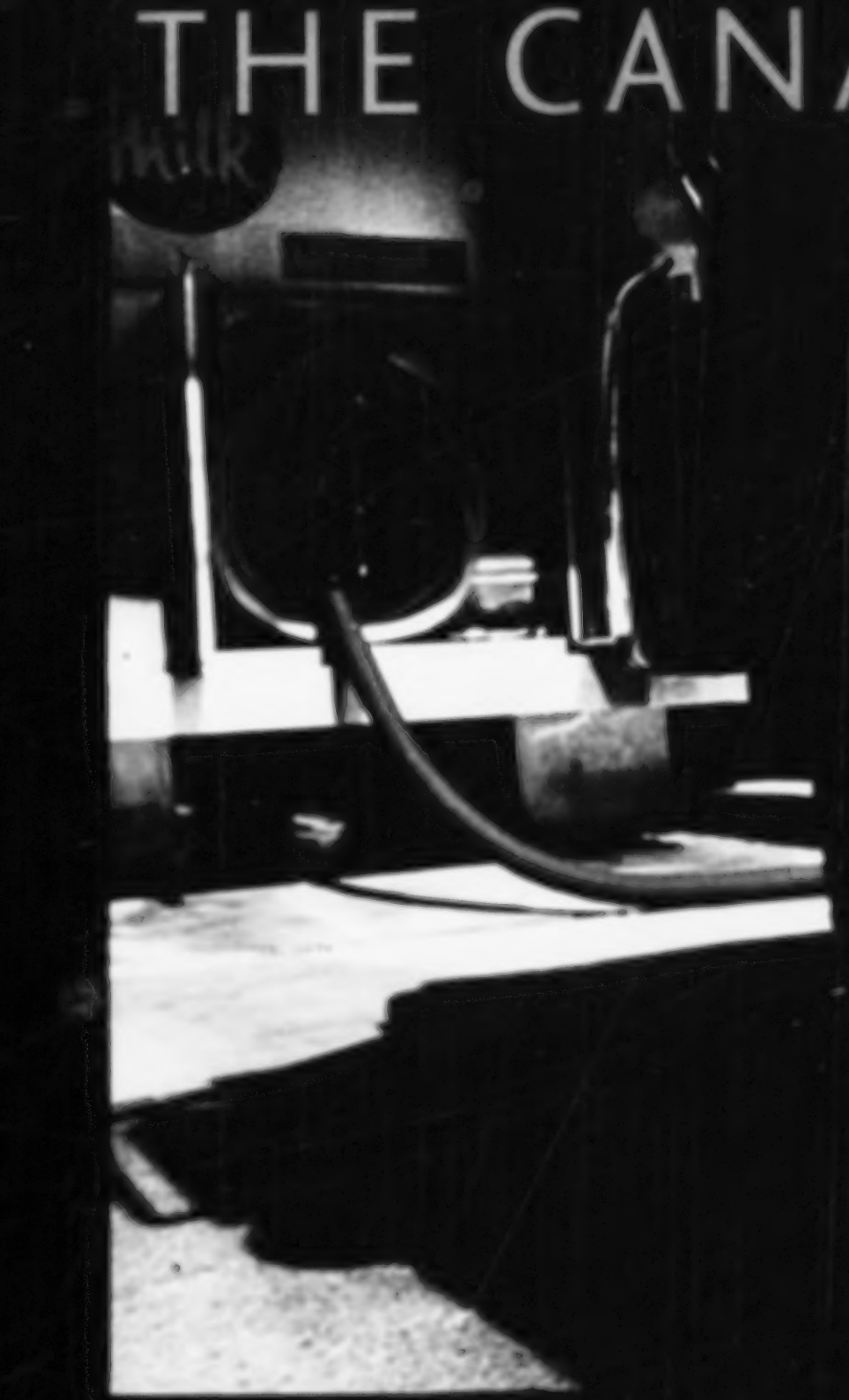

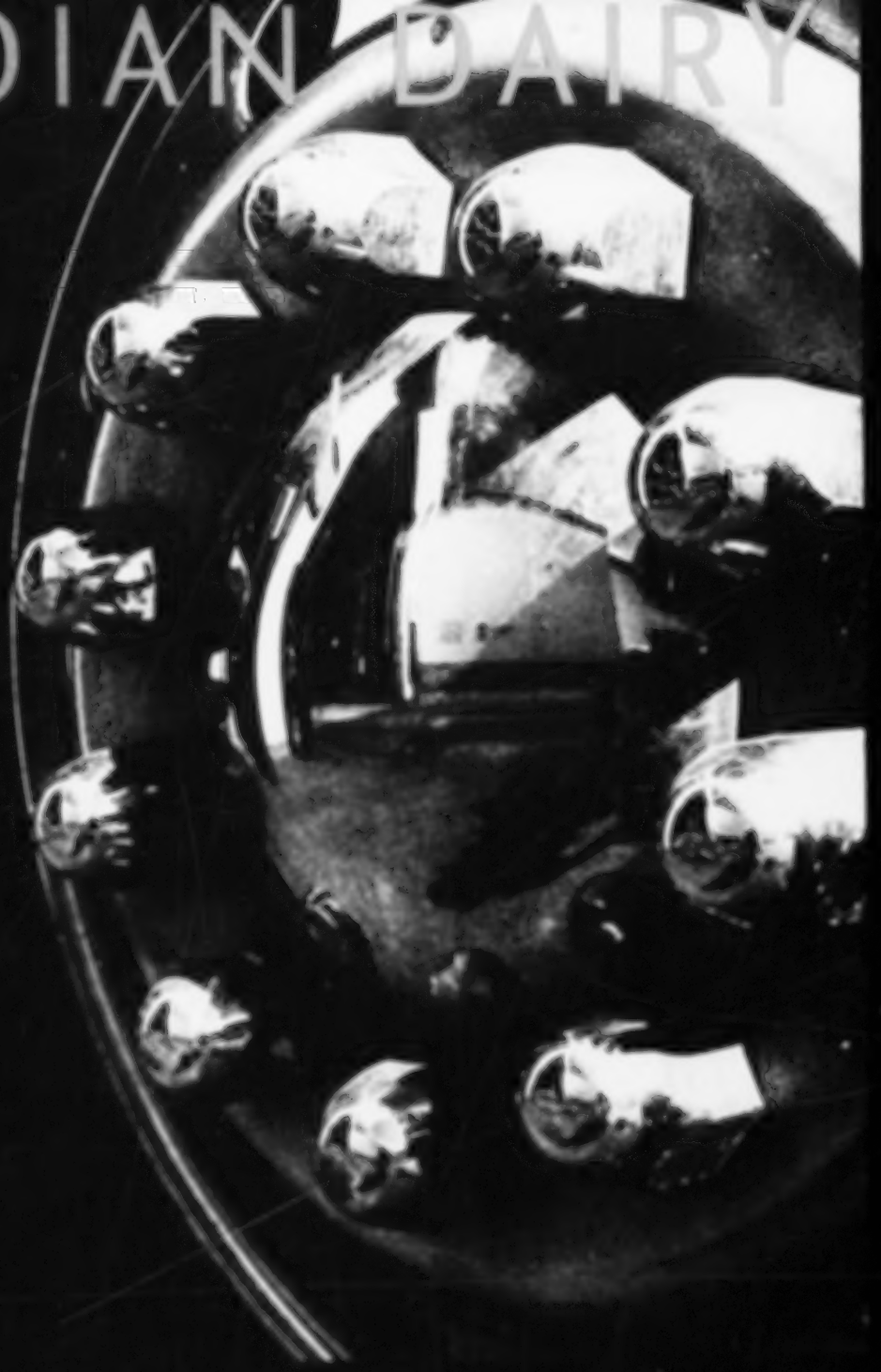

INDUSTRY

Key Highlights of 2001-2002

The Canadian dairy industry operates on a "dairy year" basis which runs from August 1 to July 31 each year.

The dairy industry in Canada has made some great strides over the last year and can be proud of the progress achieved during the 2001-2002 dairy year. Some of the key highlights include:

- For the first year, Newfoundland and Labrador fully participated in the National Milk Marketing Plan;
- A new surplus removal method creates more fairness across the country; and
- Market growth for the fifth consecutive year.

Milk Production

Farm production

As a key contributor to the Canadian economy in the 2001 calendar year, the dairy industry ranked third behind meats, and grains and oilseeds, generating $4.2 billion in total farm cash receipts.

Number of farms and production per farm

In the 2001-2002 dairy year, Canada had 18,673 dairy farms. Although there has been a decline in the number of dairy farms in Canada, the individual farming units have grown in size, and have become more effective and efficient in operation. The average production per farm in the 2001-2002 dairy year was 3,940 hectolitres, a 5 percent increase from the previous year.

In the 2001-2002 dairy year, Quebec and Ontario had the greatest number of dairy farms at 81 percent, followed by 13 percent in the Western provinces and 6 percent in the Atlantic provinces.

In 2001, there were 1.18 million dairy cows in Canada producing an average of 9,242 kilograms of milk per cow.

NUMBER OF DAIRY FARMS, COWS, AND RAW MILK PRODUCTION*

	Number of farms	Number of cows	Raw milk production
1997-1998	22,683	1.20	79.1
1998-1999	21,561	1.18	79.5
1999-2000	20,976	1.18	78.6
2000-2001	19,363	1.18	78.1
2001-2002	18,673	1.18	78.5

* At 3.6 kg of butterfat per hectolitre.

THE CANADIAN DAIRY

Newfoundland and Labrador*	0	48	48
Prince Edward Island	18	296	314
Nova Scotia	1	359	360
New Brunswick	0	309	309
Quebec	0	8,891	8,891
Ontario	118	6,116	6,299
Manitoba	7	612	619
Saskatchewan	0	356	356
Alberta	1	895	896
British Columbia	0	706	706
TOTAL	**[illegible]**	**[illegible]**	**[illegible]**

* Employment and sales data provided by National MB Marketing Plan 1 [illegible] and 1 [illegible] CDC [illegible]

MDB Processing

In the 2001 calendar year, the processing industry generated $[illegible] billion* worth of products shipped from approximately [illegible] processing plants, accounting for 19 percent of all processing sales in the food and beverage industry. During the 2001–2002 dairy year, the dairy processing sector employed approximately [illegible] people, representing 5 percent of all employees in the food and beverage industry.

* Based on the North American Industry Classification System prepared by Statistics Canada.

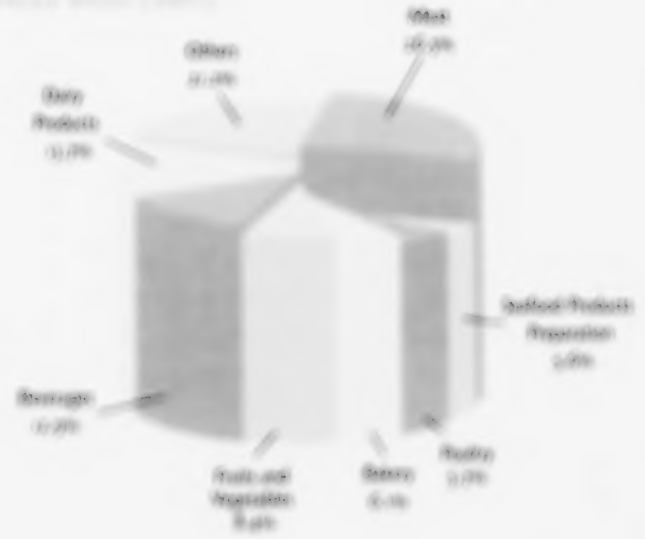

INDUSTRY

Canadian dairy producers supply two main markets:

- fluid milk, including flavoured milks and creams; and
- industrial milk used to make products such as butter, cheese, yogurt, ice cream and milk powders.

In the 2021–2022 dairy year, the fluid market accounted for approximately 41 percent of total producer shipments of milk, or 3.1 million hectolitres[1]. The industrial market accounted for the remaining 59 percent, or 4.5 million hectolitres[1] of total producer shipments.

[1] 1 hectolitre = 100 litres

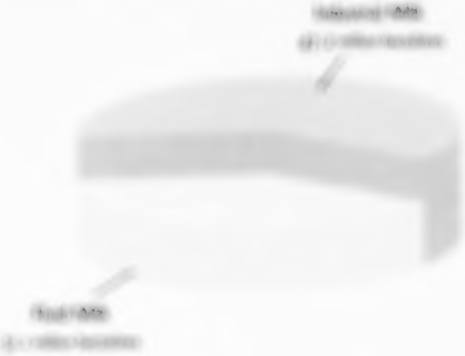

THE CANADIAN DAIRY

Ingredients market

As part of its national milk market, dairy products are the milk or ingredients that are incorporated in food preparations. The aggregate of the market is any ingredient that can be commercially found in dairy ingredients.

The dairy ingredients market includes traditional ingredients such as:

- butter and its variety of dairy products;
- milk;
- cream;
- condensed and powdered milk and its confectionery products, dry mixes and baby food formulas; and
- shortlife, seasonality, and cream cheeses used in frozen, dried, or canned finished products such as frozen dinner entrées, sauces and soups.

A few growing ingredients market is the functional food market, which uses non-traditional ingredients such as whey powder and whey protein concentrates, which are by-products of the cheese making process and used in manufacturing products such as meat, bread, beer, and drinks.

International Milk Classification System

Practical marketing trends and agreed practices with free producers and all is processes for the manufacture of dairy products. The milk produced in Canada is sold to processors through a harmonized Milk Classification System for the manufacture of products according to the five classes of milk listed below:

INDUSTRY

DIAN DAIRY

COMMISSION

Corporate Profile

Authority

The Canadian Dairy Commission (CDC) is a Crown corporation created in 1966 through the *Canadian Dairy Commission Act*. The Commission reports to Parliament through the Minister of Agriculture and Agri-Food to whom it serves as an important advisor on matters related to dairy.

Funded by the federal government (44 percent), dairy producers (36 percent) and the marketplace (20 percent), the CDC supports the interests of all dairy stakeholders — producers, processors, exporters, consumers and governments.

History

In the early 1960s, the dairy industry was experiencing a substantial build-up of butter stocks. Producers were coming to the realization that there was a need to coordinate federal and provincial policies concerning the marketing of milk. Accordingly, the First Canadian Dairy Conference was convened in Ottawa in February 1963.

Following the conference, a Canadian Dairy Advisory Committee was set up and in its August 1963 report, recommended that a national board or authority be established for the marketing, regulation and administration of dairy policy. As a result, the House of Commons passed an Act on June 23, 1966, providing for the establishment of a Dairy Commission for Canada. The *Canadian Dairy Commission Act* was proclaimed on October 31, 1966.

Mission

Under the *Canadian Dairy Commission Act*, the CDC's legislated objectives are:

- to provide efficient producers of milk and cream with the opportunity to obtain a fair return for their labour and investment; and
- to provide consumers of dairy products with a continuous and adequate supply of dairy products of high quality.

As a central facilitator for the multi-billion dollar Canadian dairy industry, the CDC works closely with industry stakeholders represented by organizations such as Dairy Farmers of Canada, the Consumers' Association of Canada and provincial boards and agencies. The Commission also works in co-operation with processors, represented by provincial organizations, and other processors, represented by the Food and Consumer Products Manufacturers of Canada, the Baking Association of Canada, and the Confectionery Manufacturers' Association of Canada.

THE CANADIAN DAIRY

From left to right: Michel Pagé, Louis Balcaen and Carl Harrison

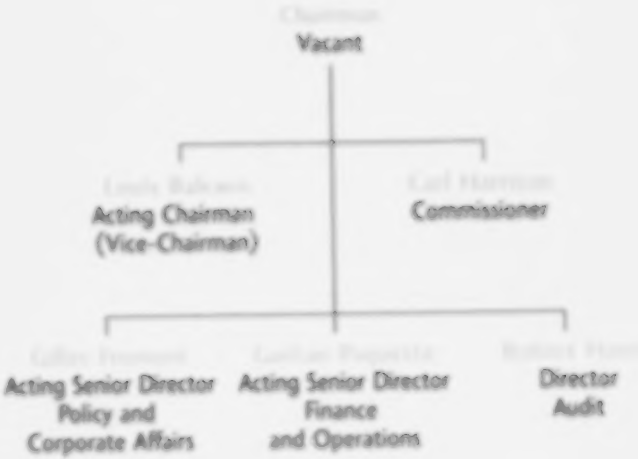

The Canadian Dairy Commission is comprised of three Commissioners appointed by Governor in Council:

Michel Pagé, *appointed in March 2001 — resigned in June 2002*

Louis Balcaen, *appointed for a third term in December 2000*

Carl Harrison, *appointed December 2000*

The CDC Commissioners are authorized and governed by the *Canadian Dairy Commission Act* and the *Financial Administration Act*. The Commissioners provide leadership and supervision of the CDC's activities and approve its strategic direction as outlined in its five-year Corporate Plan. Since the departure of the Chairman, Michel Pagé, Louis Balcaen has been acting as Chairman, as specified in the *Canadian Dairy Commission Act*.

The CDC places great importance on improvement and therefore has been re-examining and adapting its services and organizational structure to better respond to current and future client needs and to effectively pursue the CDC's mandate in the Canadian dairy industry. As a result, the CDC has adopted a new structure during the year.

COMMISSION

The success of the Canadian Dairy Commission depends largely on its human resources as well as on their pursuit of excellence in the services they offer. The CDC is committed to maintaining the quality of its work environment and management procedures. With that in mind, the CDC continually implements programs and internal initiatives that are aimed at encouraging and supporting good individual and organization performances. Equitable treatment, employee respect, continuous skill development and improvement, leadership, responsibility and teamwork are all essential elements for success.

The Commission's offices are located in Ottawa, Ontario and accommodate approximately 65 staff.

Activities and Programs

As a national facilitator and chief administrator, the CDC undertakes a number of activities and programs:

- Through its chairmanship and work for the Canadian Milk Supply Management Committee (CMSMC), the CDC provides ongoing support to the Canadian dairy industry while operating in close co-operation with provincial stakeholders and provincial governments;
- It acts as a facilitator and provides secretariat services to the revenue pooling and market sharing systems. Provisions for these functions are set out in the All Milk Pooling Agreement (P6), the Western Milk Pooling Agreement (WMP), and the Comprehensive Agreement on Pooling of Milk Revenues. The CDC also administers the financial mechanisms set out by these agreements;
- It calculates and makes a recommendation to the CMSMC on the level of the national milk production target for industrial milk, or Market Sharing Quota (MSQ);
- It has the authority to purchase, store, process, or sell dairy products within Canada's World Trade Organization (WTO) commitments. Under this authority and on behalf of the industry, the CDC manages the TRQ butter import requirement;
- The Commission determines support prices at which it will purchase butter and skim milk powder.
- It administers the Special Milk Class Permit Program and issues permits to further processors for purposes of obtaining access to competitively-priced dairy ingredients, and to exporters for the export of dairy products within Canada's WTO commitment levels;
- The CDC carries out internal audits of its systems and practices as well as external audits, which are in large part performed on companies participating in the Special Milk Class Permit Program;
- It acts as facilitator in advancing the harmonization of procedures of plant audit in the industry; and,
- Until January 31, 2002, it administered the federal government's industrial milk subsidy payments to dairy producers, reducing the returns required by producers from the marketplace.

Programs in detail

National Dairy Policy

Canada's supply management system for the dairy industry is the foundation of current policies in this sector. Supply management in dairy was adopted in the early 1970s and is used to manage and administer the supply of milk used to make products like butter, cheese and yogurt.

In this context, the role of the Canadian Dairy Commission is to act as a facilitator within the various forums that are involved in dairy policy such as the Canadian Milk Supply Management Committee (CMSMC).

The CMSMC is a permanent body created by the provincial signatories to the National Milk Marketing Plan (NMMP). Its mandate is to determine policies and to supervise the provisions of the NMMP as well as the Comprehensive Agreement on Pooling of Milk Revenues — formerly the Comprehensive Agreement on Special Class Pooling. The National Milk Marketing Plan is a federal/provincial agreement that governs the supply management system for dairy in Canada. The CMSMC is chaired by the Commission and has representation from dairy producers, processors and governments from all provinces. National dairy producer and consumer representatives also participate on the committee as non-voting members.

The National Milk Marketing Plan contains the key elements of how to manage and monitor the industrial market for milk. For example, it contains a formula that is used to calculate the national production target, or Market Sharing Quota (MSQ), to ensure that consumer demand for various dairy products is met. The Plan establishes each province's share of the MSQ and the mechanism for sharing in any increase or decrease in the quota. Each province in turn allocates its share of the MSQ to its dairy producers, according to provincial policy and other agreements established for the sharing of markets and producer returns.

PRODUCTION OF INDUSTRIAL MILK AND CREAM*

(Thousands of kg of butterfat)

Newfoundland and Labrador	n/a	n/a	57
Prince Edward Island	3,063	3,041	3,088
Nova Scotia	2,173	2,099	2,332
New Brunswick	2,183	2,094	2,158
Quebec	83,326	83,117	81,835
Ontario	49,725	49,267	50,420
Manitoba	6,609	6,467	6,394
Saskatchewan	5,375	5,728	5,516
Alberta	10,045	9,285	9,400
British Columbia	8,208	8,440	8,769
Total	170,707	169,538	169,969

** Before pooling*

Production and Demand

The Commission monitors trends in Canadian Requirements (demand) and production (supply) on a monthly basis. Canadian Requirements are defined as total domestic consumer demand plus planned exports for industrial dairy products. Production includes all production of industrial milk and cream within supply management.

In the 2001-2002 dairy year, Canadian Requirements were 46.1 million hectolitres (subject to review by the CDC), a 0.3 percent increase over the previous dairy year. During the same period, industrial milk and cream production totalled 47.2 million hectolitres, a 0.2 percent increase over the 2000-2001 dairy year.

Market Sharing Quota

Each year, the CMSMC determines the national production target for industrial milk, called the Market Sharing Quota (MSQ). This target is constantly monitored and, when necessary, adjusted to reflect changes in the domestic demand for industrial milk products, as well as changes in planned export activity. It includes a buffer called the Growth Allowance. The objective is to minimize the possibility of shortages on the domestic market.

MSQ at July 31, 2002 was 45.62 million hectolitres. For the 2001-2002 dairy year, industrial milk and cream production exceeded the Market Sharing Quota by 0.72 million hectolitres.

INDUSTRIAL MILK PRODUCTION, CANADIAN REQUIREMENTS AND MSQ (million hl)

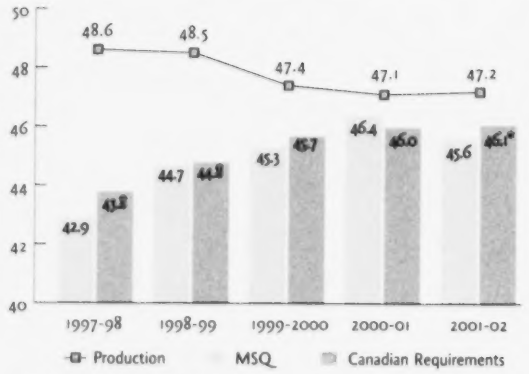

*Subject to review by the CDC.

THE CANADIAN DAIRY

PROVINCIAL SHARES OF MSQ*

July 1st, 2002

	Butterfat (thousand kg)	Milk (million kl)	%
Newfoundland and Labrador	126	0.035	0.1
Prince Edward Island	3,054	0.848	1.9
Nova Scotia	2,057	0.571	1.2
New Brunswick	2,069	0.575	1.3
Quebec	76,607	21.280	46.6
Ontario	51,684	14.357	31.5
Manitoba	5,845	1.624	3.5
Saskatchewan	4,377	1.216	2.7
Alberta	10,035	2.788	6.1
British Columbia	8,364	2.323	5.1
Total	164,218	45.617	100.0

** Base MSQ before sharing of markets*

While the supply of milk is managed carefully to meet the needs in the Canadian market throughout the year, surpluses can occur due to fluctuations in milk production or demand. These are managed by adjusting the Market Sharing Quota, stocks, or by exporting surpluses, within Canada's trade commitments. Surpluses are managed through the Surplus Removal Program, with revenues from these activities being returned to producers through pooling.

Pooling of Producer Returns

Changing conditions in the global trading environment as well as in the domestic markets in recent years resulted in new pooling arrangements across Canada for the marketing of milk. In its role as a national industry facilitator, the Canadian Dairy Commission administers these pooling arrangements on behalf of the dairy industry.

Comprehensive Agreement on Pooling of Milk Revenues

Under the Special Milk Class Pricing and Pooling System implemented in August 1995, industrial milk is classified and made available for use in dairy products and products containing dairy ingredients at prices that vary according to end use. Formerly known as the Comprehensive Agreement on Special Class Pooling, the Comprehensive Agreement on Pooling of Milk Revenues provides a means for the market returns from the sale of milk to processors for Special Class purposes to be shared among all dairy producers. During the 2001-2002 dairy year, revenues were shared (or pooled) among the ten provincial signatories to the National Milk Marketing Plan.

Agreement on All Milk Pooling (P6)

Since August 1996, the Agreement on All Milk Pooling has provided a means for revenues from all milk sales (fluid and industrial) to be pooled among dairy producers in Manitoba, Ontario, Quebec, New Brunswick, Nova Scotia and Prince Edward Island. Transportation costs are also pooled, along with responsibility for skim-off. This year, the P6 undertook to further harmonize provincial quota issuance policies, quota management and possibly over-quota responsibilities. Also, a Special Committee was struck to study certain unresolved issues between

signatory provinces. A sub-group called the P5 (which excludes Manitoba) adopted a Harmonized Transportation Cost Model to be operational at the end of 2004. Finally, processor representatives developed and presented a harmonized milk allocation method that could be implemented in the P5 provinces.

In March 1997, the four Western provinces (Manitoba, Saskatchewan, Alberta and British Columbia) also implemented an all milk pooling system. Although Manitoba is part of the Western Milk Pool, it also participates in revenue sharing under the Agreement on All Milk Pooling. This year, members of the Western Milk Pool completed negotiations for an agreement dealing with the transportation and processing of surplus milk. A further agreement is being negotiated with a second processor. A harmonized industrial milk price schedule was implemented on February 1, 2002, and a policy to deal with residual milk as a pool was adopted on a trial basis for one year. The WMP Coordinating Committee took steps to increase the flow of information concerning promotion activities at its meetings.

All Milk Pool**	21.6	38.8	$57.67
Western Milk Pool	9.1	8.4	$60.43

** In quota milk*

*** Newfoundland and Labrador is not a member.*

The Special Milk Class Permit Program was created and implemented on August 1, 1995 in order to allow processors, exporters and further processors to remain competitive on international and domestic markets. Through this system, milk components are made available for use in dairy products and products containing dairy ingredients at competitive prices that vary according to their end use.

Processors, exporters and further processors can access certain quantities of dairy components through permits issued by the Canadian Dairy Commission. There are three types of permits. The first type is a permit issued to further processors using dairy products for specific purposes as ingredients. Permits are issued under Class 5(a) for cheese as an ingredient, under Class 5(c) for dairy products used in the confectionery sector, and under Class 5(b) for all other dairy products used as ingredients.

The second type of permit is issued to exporters for individual transactions. The exporters' permit specifies the maximum quantity of dairy products that may be exported according to the volume of milk identified as available for export. Permits are issued under Class 5(d) for the volume of milk covered under planned exports incorporated into MSQ_4 as well as other exports, the total of which falls within Canada's WTO commitment levels.

The third type of permit is issued under Class 4(m). Surplus milk under this class is sold domestically through a permit system into animal feed and other similar uses.

THE CANADIAN DAIRY

Further processors used the equivalent of 3.7 million hectolitres of milk in the 2001-2002 dairy year. A total of 971 permits were issued this year for Classes 5(a), (b) and (c), the majority of which were Class 5(b) permits. The number of businesses participating in the program rose to 773 in 2001-2002, up from 747 in the previous year. A total of 51 businesses operating in the confectionery sector used Class 5(c) permits during the year.

SPECIAL MILK CLASS PERMIT PROGRAM

Volume (in million hl) of Milk Sold and Producers' Average Returns*

Class		1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002
5(a)	Volume	1.535	0.912	1.517	1.791	1.633
	Price	$39.01	$44.20	$37.17	$35.48	$45.35
5(b)	Volume	1.817	0.875	1.452	1.221	0.728
	Price	$38.74	$43.21	$38.84	$42.87	$42.61
5(c)	Volume	0.829	1.152	1.033	1.053	1.344
	Price	$32.73	$33.03	$33.60	$31.91	$30.03
Total 5(a),(b) and (c)	Volume	4.181	2.939	4.002	4.065	3.705
	Price	$37.54	$39.50	$36.61	$36.37	$39.29

** Volumes and prices are calculated on a standard basis of 3.6 kg of butterfat per hl.*

Pricing

Until recently, the Commission's role in pricing was two-fold. The Commission administered the payment of a federal subsidy that reduced the returns required by producers from the marketplace until last January. Secondly, the Commission annually reviews and announces support prices for butter and skim milk powder. Support prices are used as references by provincial milk marketing boards and agencies in setting the prices for milk sold to processors.

Two elements of the CDC's mission are taken into account in the pricing decision: providing efficient producers with an adequate return on their labour and investment; and providing Canadian consumers with an adequate supply of high quality dairy products.

The pricing decision announced by the CDC in December 2001 was effective on February 1, 2002. The support price for skim milk powder rose from $4.8394 to $4.9858 per kilogram, and for butter, from $5.7261 to $5.9011 per kilogram. The CDC made this decision after careful consideration of the views of dairy industry stakeholders, as well as other factors such as the results of a national cost of production survey conducted by the CDC and other economic indicators.

COMMISSION

The market revenues resulting from these higher support prices provided dairy farmers with an additional amount of $0.86 per hectolitre. Of this amount, $0.85 per hectolitre was included for the purpose of continuing to allow for the recovery of the consumer subsidy from the marketplace — which was eliminated on January 31, 2002. Consequently, net returns to dairy farmers increased by $0.01 per hectolitre or 1.7 percent above the previous year's net returns.

SUPPORT PRICES FOR BUTTER AND SKIM MILK POWDER FROM 1998 TO 2002 ($ per kg)

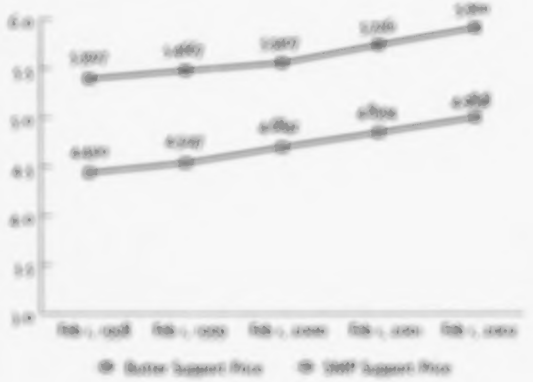

Federal Subsidy Program

The Government of Canada has provided funding under the federal subsidy program since before the establishment of the CDC in 1966. However, in 1976, as part of the federal budget, it was announced that the program would be phased-out over a five-year period until its elimination on January 31, 2002. The last of the annual reductions of $0.76 per hectolitre was applied at that time.

Payments to producers under the federal dairy subsidy program in the 2001-2002 dairy year totalled $16.197 million for the production of 142.3 million kilograms of butterfat or 39.53 million hectolitres of industrial milk produced for domestic consumption.

FEDERAL SUBSIDY TO PRODUCERS FROM 1997-1998 TO 2001-2002[1] ($ thousands)

	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Newfoundland and Labrador	n/a	n/a	n/a	n/a	$6[2]
Prince Edward Island	$2,024	$1,610	$1,205	$742	309
Nova Scotia	3,514	2,730	2,002	1,225	332
New Brunswick	2,638	2,103	1,563	956	309
Quebec	57,824	46,430	34,525	21,073	5,510
Ontario	51,081	39,923	29,725	18,208	6,612
Manitoba	4,158	3,425	2,441	1,515	412
Saskatchewan	2,936	2,465	1,758	1,075	201
Alberta	8,501	7,018	5,016	3,096	1,315
British Columbia	8,485	6,934	4,945	3,087	1,191
Total	$141,241	$112,698	$83,176	$50,377	$16,197

(1) In 2001-2002, the subsidy ended on January 31.
(2) Modified for cream producers' year-end adjustments.
(3) Newfoundland and Labrador obtained some WSQ for the first time during the 2001-2002 dairy year.

THE CANADIAN DAIRY

Imports of Dairy Products

Prior to 1995, Canada maintained a range of measures that placed limits on dairy product imports to uphold the stability of its national milk supply management system. These controls changed significantly in 1995 as a result of the World Trade Organization (WTO) Agreement on Agriculture. In signing this Agreement, Canada and the other signatories agreed to replace former import restrictions with tariffs and Tariff Rate Quotas.

Under the terms of the 1995 WTO Agreement, Canada has established Tariff Rate Quotas (TRQ) for a number of dairy products. With the support of the industry, the CDC has acted as the first receiver of imports of butter under federal permit since 1995 and has directed this product through butter manufacturers to the further processing sector.

This year, the Tariff Rate Quota for butter remained at 3,278 tonnes. Of this, approximately two thirds is a country allocation to New Zealand, amounting to 2,000 tonnes.

Domestic Dairy Product Innovation Program

The Domestic Dairy Product Innovation Program (DDPIP) encourages the manufacture of new and innovative products on the domestic market by adding specific volumes to provincial milk quotas in order to ensure that necessary milk supplies are available. Accordingly, DDPIP allows for a certain amount of flexibility within the national supply management system.

The DDPIP was first implemented in 1989 following approval by the CMSMC. It was renewed in July 1999 and extended until the end of the 2004-2005 dairy year.

During the 2001-2002 dairy year, Canadian firms in Quebec, Ontario, Alberta and BC used approximately 22.1 million litres of milk under the DDPIP. In 2000-2001, the total was 22.0 million. The maximum limit for this program is set at 1% of MSQ, which is about 96.0 million litres.

The selection committee, a CMSMC initiative, had representation from three regional and three national organizations. However, with the disappearance of the National Dairy Council of Canada, the committee has had to function with only five members for the year.

This year, four applications were received, compared to eight last year. Following the trend, most applications concerned new specialty cheeses. Two applications were accepted, one was rejected and the fourth requires additional information before a decision can be reached.

The appeal process, in which a second body, comprised of the three CDC Commissioners, reviews the decision of the selection committee, was reviewed by the CMSMC during the year. It found that the process needed clarification. As a result, no new information can be introduced to the appeal body by the applicant, and if the appeal body reverses the decision of the selection committee, a justification has to be provided. No appeals were filed this year.

THE CANADIAN DAIRY

COMMISSION

During the dairy year 2001-2002, the CDC exported 41.8 million kg of skim milk powder. The CDC also sold 1.0 million kg of butter and 3.2 million kg of whole milk powder (regular or instant) to Canadian exporters. These products were for clients located mainly in the Caribbean, Middle East and Africa.

In regard to cheese exports, the CDC's major responsibility is to deliver certificates to Canadian exporters that give them access to the aged cheddar market in the European Union. In 1986, Canada negotiated a special access quota with the European Union. The current access level is 4,000 tonnes, which allows Canada to continue to market its finest aged cheddar to the United Kingdom. Consumers in the UK have been enjoying this famous Canadian product for almost a century. All these quantities, as well as those associated with TCAE permits issued to exporters who did not use CDC inventories, are accounted for in Canada's export commitments under WTO.

The Commission enters into contracts with public warehouses across Canada for the safe storage of its products. In the 2001-2002 dairy year, the CDC stored mostly butter and milk powders in 63 warehouse locations across Canada.

Carrying charges associated with the CDC's Domestic Seasonality Programs for butter and skim milk powder totalled $5.23 million in 2001-2002. In order to defray the costs associated with storing the normal levels of butter stocks, an amount is collected by the Commission through pooling arrangements and is adjusted as required to correspond to the actual costs associated with these stocks. On February 1, 2002, the CDC increased this charge from $0.07 to $0.08 per hectolitre of industrial milk.

In terms of audit, the CDC has a dual accountability:

- To the Government of Canada, given that the CDC is a Crown corporation; and
- To dairy industry stakeholders, in light of the programs administered by the CDC on their behalf.

This dual accountability is emphasized by the joint funding provided by both the government and dairy producers.

As mandated by the Financial Administration Act, internal audits must be carried out on the systems and practices of the Commission. An internal committee of the Commission, comprised of managers and chaired by a Commissioner, reviews audit priorities and develops an annual, as well as a five-year audit plan.

During the 2001-2002 dairy year, internal audits carried out by the CDC had an important emphasis on security. Access to and transmission of data used and generated during the administration of the pools were examined. The new computer-based records management system was also audited in terms of security, efficiency and effectiveness. Finally, the CDC reviewed the physical security of its new office building. The CDC auditors work with management in order to

COMMISSION

ensure that operations are carried out economically, efficiently and effectively. They also cooperate with the Office of the Auditor General of Canada with its annual audit by providing relevant reports and information on CDC practices.

External audits are, in large part, performed on companies participating in the Special Milk Class Permit Program. During the 2001-2002 dairy year, 43 companies were audited, resulting in claims of $418,000 against companies for which discrepancies were found relative to their use of their permit. These claims were returned to Canadian dairy producers. Risk assessment is used to identify high risk companies among the close to eight hundred companies that generated $171 million in revenue under the program during the 2001-2002 dairy year.

The CDC also establishes mandates and reviews the work contracted with professional audit firms in each province. This provides assurance on the reliability of revenues reported to the Commission within the national and regional pools. In cooperation with provincial milk plant auditors, the CDC developed a national Milk Utilization Plant Audit Manual establishing a set of minimum audit standards to be followed in the performance of milk plant audits. Following Newfoundland and Labrador's entry into the National Milk Marketing Plan on August 1, 2001, these audit standards now apply to all ten provinces.

PERFORMANCE AND
2047
3533
BUTTER BEURRE
CANADA
DATE
CHL / BAR.
No.

GOALS

Goals and Achievements for the Planning Period 2001-2002 to 2005-2006

1. In cooperation with provinces, governments and industry, ensure that Canada's system of dairy exports is in compliance with international trade agreements, and support the work to defend any challenges of the Canadian system before a WTO Compliance Panel.

In collaboration with provincial signatories, the Commission ensured that the new Comprehensive Agreement on Pooling of Milk Revenue was signed, and that the terms of this Agreement, as well as the amendments to the All Milk Pooling Agreement, and the Western Milk Pooling Agreement, are implemented.

The CDC continues to provide technical support to the team defending the changes made by Canada to comply with the 1999 WTO Panel ruling on Canadian exports. A second Compliance Panel was convened in April 2002. The results of the Panel came out in June and were unfavourable to Canada, who appealed. The appeal hearing will occur in the fall, with the Appellate Body decision expected in early winter.

2. Co-ordinate and facilitate efforts to refine and harmonize Canada's pooling systems administered by the Canadian Dairy Commission and support industry deliberations to consider the establishment of an all milk national pool.

This year, the CDC continued to take the opportunity to bring members of the pools together to discuss, analyze and consider options for the harmonization of issues. Concerning the establishment of a national all milk pool, it must be noted that the industry is currently dealing with other priorities. Although the formation of this pool is still on the horizon, it is not imminent.

The CDC also worked on finding a common approach to removing surplus milk components from the domestic market and promoting the implementation of the CMSMC Special Committee recommendations within the pools.

Commission staff assisted the province of Newfoundland and Labrador as it entered the National Milk Marketing Plan for the 2001-2002 dairy year. In doing so, Newfoundland and Labrador received 3.5 million litres of industrial milk quota, or MSQ_4 in the first year. This quota could rise to as much as 31 million litres in the 2015-2016 dairy year. In exchange, they became part of the Comprehensive Agreement on Pooling of Milk Revenue and agreed to contribute to national promotion programs for industrial milk.

PERFORMANCE AND

3. Conduct a comprehensive review of the administration of the Special Milk Class Permit Program to improve administrative processes, structure, and management of the program.

Following this review, changes were made to the administrative process of this program. These improvements included the following elements:

- permits are issued for five years instead of one;
- participants submit their inventory at the end of their financial year, instead of at the end of the dairy year;
- new client categories allow certain participants to submit fewer reports within a year;
- documents related to the program were revised and shortened; and
- human resources allocated to the program were restructured.

4. Implement and coordinate an audit system that will ensure that Canada's obligations under international trade agreements are being respected, and that the integrity of the domestic market is protected.

This year, the CDC continued to carefully track the volume of subsidized exports and to provide the Department of Foreign Affairs and International Trade (DFAIT) with numbers to fulfill its international reporting requirements. The Commission continues to consult with DFAIT in order to ensure that policies and procedures are WTO-compatible and comply with Ministerial Directions.

In May 2002, the CDC reconvened the Audit Committee, which includes provincial auditors. The CDC thereby continues to work with the provinces to implement a strong audit system that protects the integrity of the milk supply used in the domestic market.

5. Improve communications with industry stakeholders and assess and establish a comprehensive means of communicating with the CDC's client groups.

Commissioners arranged meetings with stakeholders to discuss a range of issues. Meetings addressed subjects such as pricing, dairy product substitution, and the structural surplus of skim milk powder. A complete report of these consultations is available on the Internet site of the CDC at www.cdc-ccl.gc.ca.

The tools that the Commission uses to provide information to stakeholders and all Canadians were examined. As a result, a distinct Communications Services unit was created and the CDC Internet site was entirely redesigned.

6. Achieve administrative efficiencies through the implementation of the Financial Information Strategy, the relocation of the CDC's offices and a records management system.

The Financial Information Strategy and a computer-based records management system were implemented. This allows better management of human resources, operating budgets and information used at the Commission.

GOALS

The offices of the CDC moved to Building 55 on the Central Experimental Farm, in Ottawa. The move had positive financial implications and employees are satisfied with their new working environment.

In April 2002, the CDC underwent a reorganization of its structure. The Commissioners felt that better services would be provided to stakeholders and the public if the following changes were implemented:

- The Policy and Strategic Planning, Economics, Human Resources and Communications sections have been merged to form one larger administrative unit called "Policy and Corporate Affairs";
- The sections of Marketing and Commercial Operations and Finance and Administration have merged into one larger section called "Finance and Operations"; and
- The structure and operation of the Audit section remained unchanged.

The CDC also established an internal process to ensure that more planning and performance indicators are used throughout the Commission for assessing the delivery of programs and services. This Plan proposes a cycle of evaluations in support of ongoing performance measurement.

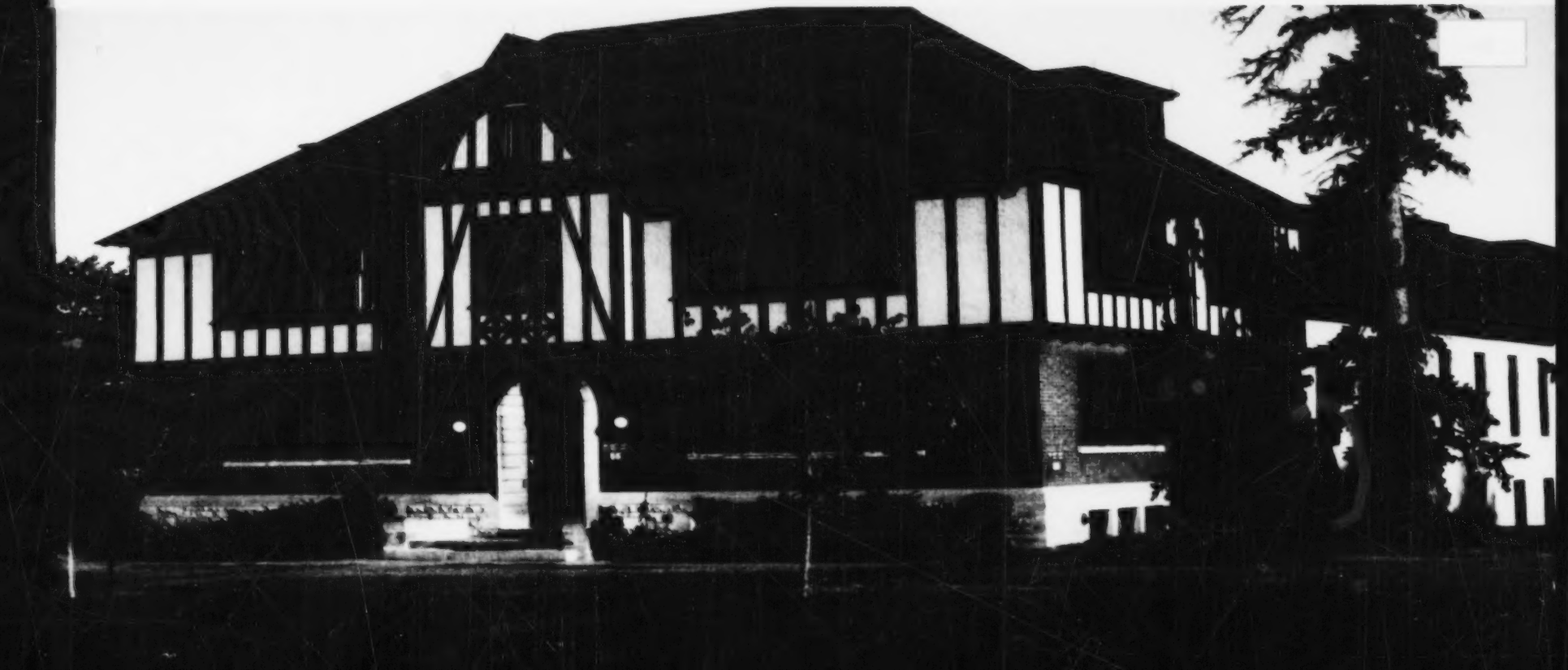

PERFORMANCE AND

Outlook

The business world is adapting to the new trade rules and the Canadian dairy industry is no exception. In a supply management context, the free market economy is generating specific challenges.

Harmonization of dairy policies remains one of the industry's priorities. However, its importance has abated in light of the current market challenges. As a result, implementation of the recommendations made by the CMSMC Special Committee continues, albeit at a slower rate than planned.

The CDC, in collaboration with the provincial organizations, continues its efforts to improve and adapt the auditing of milk marketing and pooling systems. During the past year, several significant steps were realized.

The CDC continues to closely follow the volume of subsidized exports of dairy products to ensure that Canada respects its commitments to the World Trade Organization (WTO). The CDC also acts as first receiver of the butter that Canada must import in accordance with these same commitments. Moreover, the CDC provides technical support and relevant data to the legal team responsible for defending Canada's dairy marketing system before the WTO Compliance Panel. Since the challenges by the United States and New Zealand will continue into next year, the CDC will have to devote important resources to this activity.

GOALS

During consultations with various industry groups, the CDC's Commissioners noted the growing concerns related to the substitution of Canadian dairy ingredients in the manufactured goods by non-dairy ingredients or by dairy ingredients of foreign origin. This observation impels the CDC to continue the marketing activities directed at further processors that are set out in the Dairy Ingredients Marketing Program.

Goals for the Period 2002-2003 to 2006-2007

In collaboration with producer and processor groups, coordinate and facilitate an open dialogue between the two sectors to foster a common vision, identify goals for the Canadian dairy industry, and establish a comprehensive means of communication.

Continue to co-ordinate and facilitate efforts to refine and harmonize Canada's milk marketing and pooling systems administered by the Canadian Dairy Commission.

Continue to implement and co-ordinate an audit system that will ensure that Canada's obligations under international trade agreements are being respected, and that the integrity of the domestic market is protected.

Increase administrative efficiencies through better use of electronic information technology, the planning of employee training, and the implementation of an Evaluation Plan.

In cooperation with provinces, governments and industry, support the work to defend any challenges of the Canadian milk marketing system before a WTO Compliance Panel and ensure that Canada's system of dairy exports is in compliance with the international trade agreements.

Continue the implementation of the initiatives called for in the Dairy Ingredients Marketing Program.

Facilitate a dialogue within the dairy industry to further the goals of the Agriculture Policy Framework (APF).

FINANCIAL STATEMENTS

Management Responsibility for Financial Statements

The financial statements of the Canadian Dairy Commission and all information in this Annual Report are the responsibility of management. These statements have been prepared in accordance with Canadian generally accepted accounting principles, using management's best estimates and judgements where appropriate. Financial information presented elsewhere in the Annual Report is consistent with the statements provided.

In discharging its responsibility for financial reporting, management maintains and relies on financial and management control systems and practices designed to provide reasonable assurance that transactions are authorized, assets are safeguarded, and proper records are maintained. These controls and practices ensure the orderly conduct of business, the accuracy of accounting records, the timely preparation of reliable financial information and the adherence to Commission policies and statutory requirements. The process includes management's annual communication to employees of Treasury Board's guidelines on conflict of interest and code of conduct.

The Audit Committee of the Canadian Dairy Commission, made up of the Commissioners, oversees management's responsibilities for maintaining adequate control systems and the quality of financial reporting. The Commission's internal and external auditors have free access to the Audit Committee to discuss the results of their work and to express their concerns and opinions.

The transactions and financial statements of the Commission have been audited by the Auditor General of Canada, the independent auditor for the Government of Canada.

Louis Balcaen, Acting Chairman

Gaétan Paquette, Acting Senior Director, Finance and Operations

Ottawa, Canada
September 28, 2000

FINANCIAL STATEMENTS

Significant Factors Affecting Financial Statements

Total sales revenue for the dairy year was $182.0 million, which is an 18% increase over the previous dairy year's total sales of $154.1 million. In contrast, operations for the current dairy year generated a loss of $6.4 million, compared to a $13.2 million margin achieved in the prior year.

The Commission had anticipated this shortfall at the beginning of the year due to the purchase price of its skim milk powder for export being higher than the prevailing world price. Consequently, this loss reduced the previous years' accumulated surplus available for refund to producers. In January 20XX, the purchase price of skim milk powder was aligned with the world market price to ensure that losses would not be generated from the sales of stocks purchased during the rest of the year.

Contrary to last year, this year's over quota production required the export of butter and whole milk powder, which contributed to the overall loss. As in the past, purchases and domestic sales of butter continued to generate favourable returns for the Commission.

Inventory levels remained relatively constant compared to the previous year. The Commission was required to take a provision to make up for loss of value on its inventory at year-end destined for export.

Our outstanding loans during the year benefited from favourable interest rates, which resulted in proportionally lower carrying charges per unit of inventory.

During the year, eligible dairy producers received the last payments totaling $16.2 million in subsidies for their shipments of industrial milk and cream with regard to the federal subsidy program, which ended on January 31, 20XX.

Caitlin Paquette, Acting Senior Director, Finance and Operations

Auditor's Report

To the Minister of Agriculture and Agri-Food

I have audited the balance sheet of the Canadian Dairy Commission as at July 31, 20XX and the statement of costs funded by the Government of Canada, the statement of operations and surplus and the statement of cash flows for the year then ended. These financial statements are the responsibility of the Commission's management. My responsibility is to express an opinion on these financial statements based on my audit.

I conducted my audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Those standards require that I plan and perform an audit to obtain reasonable assurance whether the financial statements are free of material misstatement. An audit includes examining, on a test basis, evidence supporting the amounts and disclosures in the financial statements. An audit also includes assessing the accounting principles used and significant estimates made by management, as well as evaluating the overall financial statement presentation.

In my opinion, these financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the Commission as at July 31, 20XX and the results of its operations and its cash flows for the year then ended in accordance with Canadian generally accepted accounting principles. As required by the *Financial Administration Act*, I report that, in my opinion, these principles have been applied on a basis consistent with that of the preceding year.

Further, in my opinion, the transactions of the Commission that have come to my notice during my audit of the financial statements have, in all significant respects, been in accordance with Part X of the *Financial Administration Act* and regulations, the *Canadian Dairy Commission Act* and regulations, the *Directions to the Canadian Dairy Commission (Export Dairy Products)* and the by-laws of the Commission.

Sheila Fraser, FCA
Auditor General of Canada

Ottawa, Canada
September 10, 20XX

FINANCIAL STATEMENTS

Balance Sheet

Cash	$ [illegible]	$ [illegible]
Accounts receivable		
Trade (Note 2)	$[illegible]	[illegible]
Government of Canada (Dairy Support Program)	[illegible]	$[illegible]
Due from provincial milk marketing boards and agencies	[illegible]	[illegible]
Inventories (Note 3)	[illegible]	[illegible]
	$[illegible]	$[illegible]
Accounts payable and accrued liabilities		
Trade	$ [illegible]	$ [illegible]
Other liabilities	[illegible]	[illegible]
Due to provincial milk marketing boards and agencies	[illegible]	[illegible]
Liabilities payable to producers	–	$[illegible]
Loans from Government of Canada (Note 4)	$[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]
Surplus (Note 5)	[illegible]	[illegible]
	$[illegible]	$[illegible]

Commitments (Notes 1 and 2)

Approved:

Acting Chairman | Commissioner | Acting Senior Director, Finance and Operations

The accompanying note and schedule are an integral part of this financial statement.

Statement of Cash Funded by the Government of Canada

For the year ended [illegible]

(in thousands)

Subsidies to producers of industrial milk and cream	$ [illegible]	$ [illegible]
Operating expenses	[illegible]	[illegible]
Cost of production and dairy policy audits	[illegible]	[illegible]
Cash was funded by the Government of Canada (Note 3)	$ [illegible]	$ [illegible]

The accompanying notes are an integral part of this financial statement.

FINANCIAL STATEMENTS

Statement of Operations and Surplus

Export sales	$ 103,905	$ 114,262
Cost of sales	109,655	101,628
(Loss) margin on export sales	(10,190)	12,634
Domestic sales	196,348	107,759
Cost of sales	190,789	101,186
Margin on domestic sales	5,759	6,553
Total (loss) margin on sales	(4,371)	19,187
Pooling of market returns activities		
Contributions from provincial marketing boards and agencies	122,877	117,324
Equalization payments to provincial marketing boards and agencies	115,421	110,138
Contributions withheld to fund operating expenses	7,456	7,186
Operating expenses (Note 10)	15,466	12,726
Net results of operations before Government funding	(12,381)	15,647
Operating expenses funded by the Government of Canada	2,875	2,775
Net results of operations after Government funding	(9,508)	16,422
Surplus at beginning of year	26,768	17,146
	17,260	33,568
Refund of surplus to producers	2,128	6,800
Surplus at end of year	$ 15,132	$ 26,768

The accompanying notes and schedule are an integral part of these financial statements.

Cash receipts from customers	$ 267,040	$ 220,323
Cash paid to suppliers and others	(273,559)	(241,732)
Cash receipts from provincial milk marketing boards and agencies	136,522	134,611
Cash paid to provincial milk marketing boards and agencies	(126,068)	(130,874)
Cash receipts from the Government of Canada	27,855	60,082
Subsidies paid to producers of industrial milk and cream	(26,722)	(56,765)
Interest paid	(1,923)	(2,461)
Cash flows from (used in) operating activities	(847)	(16,916)
New loans from the Government of Canada	196,812	198,857
Loan repayments to the Government of Canada	(195,924)	(178,715)
Decrease in the bank indebtedness-pooling of market return system	–	(364)
Cash paid to refund surplus to producers	(1,128)	(6,800)
Cash flows from (used in) financing activities	760	12,980
	(87)	(3,936)
Cash at beginning of year	1,024	4,960
	$ 937	$ 1,024

The accompanying notes and schedule are an integral part of these financial statements.

FINANCIAL STATEMENTS

Notes to Financial Statements

The Canadian Dairy Commission (the "Commission") is an agent Crown corporation named in Part I, Schedule III to the *Financial Administration Act* and is not subject to the provisions of the *Income Tax Act*. The objects of the Commission, as established by the *Canadian Dairy Commission Act*, are "to provide efficient producers of milk and cream with the opportunity of obtaining a fair return for their labour and investment and to provide consumers of dairy products with a continuous and adequate supply of dairy products of high quality".

The Commission administered subsidy payments to producers (the program was terminated on January 31, 2002) and administers other costs funded by the Government of Canada. In co-operation with the Canadian Milk Supply Management Committee (CMSMC), which it chairs, the Commission undertakes the management and administration of operations funded by producers. The results of the Commission's operations in each of these areas are presented in the Statement of Costs Funded by the Government of Canada, and in the Statement of Operations and Surplus, respectively, in order to distinguish and reflect the accountability relationships for them. The Statement of Cash Flows reflects transactions of both areas of operations.

The Commission purchases all butter and skim milk powder tendered to it at either the Canadian support price or at prices established by the Commission, depending on the intended resale markets, except for a portion of butter imported by the Commission at international market price for domestic consumption in accordance with Canada's commitments at the World Trade Organization (WTO). While a major portion of the butter purchased by the Commission is later resold in the domestic market, most of the skim milk powder is in excess of domestic needs and is exported. The Commission sells production surplus to domestic requirements in the form of whole milk products, skim milk powder and butter on international markets.

The Commission administers, on behalf of the industry, a pricing and pooling of market returns system, which provides milk components to further processors and exporters through processors at competitive prices. Accordingly, this system is administered by the Commission in accordance with the "Comprehensive Agreement on Pooling of Milk Revenues" to allow dairy producers to share special class revenues nationally as well as the "Western Milk Pooling Agreement" and the "Agreements on All Milk Pooling" to allow dairy producers to share revenues regionally.

Inventories are valued at the lower of cost or estimated net realizable value.

Goods purchased by the Commission for export sales are purchased at prices established by the Commission.

A portion of sales in foreign currencies are hedged by forward exchange contracts and are translated into Canadian dollars at the exchange rates provided therein. Sales in foreign currencies that are not hedged are translated into Canadian dollars at the exchange rate in effect on the transaction date.

The Commission's eligible employees participate in the Public Service Superannuation Plan administered by the Government of Canada. Both the employees and the Commission contribute to the cost of the Plan. Contributions by the Commission are expensed in the year incurred.

The Commission is not required under present legislation to make contributions with respect to actuarial deficiencies of the Public Service Superannuation Plan.

The preparation of financial statements in accordance with Canadian generally accepted accounting principles requires management to make estimates and assumptions that affect the reported amounts of assets and liabilities at the date of the financial statements and the reported amounts of revenues and expenses during the reporting period. Valuation of inventories and contingencies are the most significant items where estimates are used. Actual amounts could differ from the current estimates. These estimates are reviewed annually and as adjustments become necessary, they are recognized in the financial statements in the period in which they become known.

Most of the trade accounts receivable are in foreign currencies and their Canadian dollar value has been determined using the rate to be paid under forward exchange contracts as further explained in Note 11. These foreign accounts receivable are guaranteed by letters of credit, are payable on demand and are non-interest bearing.

Butter	$ 79,186	$ 78,299
Skim milk powder	22,234	29,155
Other dairy products	1,458	2,812
	$ 102,878	$ 110,266
less: allowance for inventory write down	641	–
Net book value	$ 102,237	$ 110,266

FINANCIAL STATEMENTS

5. Bank indebtedness — Pooling of market returns system

To provide bridge financing and ensure the efficient operation of the pricing and pooling of market returns system, the Commission established a $10 million line of credit with a member of the Canadian Payments Association. The bank indebtedness incurred under this line of credit is due on demand and bears interest at prime which on July 31, 2002 was 4.50% per annum. The bank indebtedness is repaid monthly and was fully repaid at year-end.

6. Loans from Government of Canada

Loans from the Government of Canada, to a maximum of $100 million, are available to finance operations. Individual loans are repayable within one year from the date the loan is advanced. Principal and accrued interest are repaid regularly during the year when funds are available. Interest on the loans are at the normal rates established for Crown corporations by the government and varied from 2.03% to 4.54% (2001 — 4.29% to 6.02%) during the year.

7. Fair value of financial instruments

The carrying amount of the accounts receivable, accounts payable and accrued liabilities, subsidies payable to producers and loans from the Government of Canada approximate their fair values because of the short-term to maturity.

8. Surplus

The Commission indirectly collects amounts from consumers through a charge included in the retail sale price of butter. This charge is used to fund the carrying costs associated with normal level of butter inventory. This amount is included in contributions withheld to fund operating expenses presented in the Statement of Operations and Surplus. The surplus at the end of the year is made up of an accumulated surplus of this funding and surplus amounts relating to commercial sales.

The refund of surplus to producers relating to commercial sales is determined on an annual basis and recorded in the year in which it is authorized.

9. Costs funded by the Government of Canada (Dairy Support Program)

Agriculture and Agri-Food Canada provided funding to the Commission for subsidy payments to producers of industrial milk and cream shipments produced to meet domestic requirements. The rate of subsidy payments from August 1, 2001 to January 31, 2002 was $0.211 per kilogram of butterfat or $0.76 per hectolitre of milk containing 3.6 kilograms of butterfat (August 2000 to January 2001 — $0.422 or $1.52 and February 2001 to July 2001 — $0.211 or $0.76 respectively). This dairy support program ended January 31, 2002.

Funding of the Commission's administrative expenses is shared among the federal government (44 percent), dairy producers (36 percent) and the market place (20 percent).The Government of Canada has funded $2.9 million (2001 — $2.8 million) of the Commission's administrative expenses of $6.7 million (2001 — $6.5 million), as well as professional services relating to cost of production and dairy policy studies.

10. Operating expenses

Operating expenses included the Commission's contributions to the Public Service Superannuation Plan during the year, totaling $496 thousand (2001 — $473 thousand), which corresponds to about 2.6 times (same in 2001) the employees' contributions to the Plan.

11. Forward exchange contracts

As part of its foreign exchange risk management, the Commission enters into forward exchange contracts with regard to a portion of its export sales contracts. At the end of the year, the Commission's outstanding forward exchange contracts totaled $19.5 million Canadian equivalent (2001 — $18 million equivalent). These contracts mature from August to November 2002. The maturity dates of the forward exchange contracts correspond to the estimated dates when the Commission expects to receive the foreign currency proceeds arising from export sales contracts.

12. Representatives' fees

The Commission used the services of representatives for sale of dairy products on the export market. Total fees for the year were $0.9 million (2001 — $1.1 million) and are included in cost of sales.

13. Purchase commitments

As at July 31, 2002, the Commission was committed to purchase certain butter, skim milk powder and other dairy products produced prior to that date. These commitments amounted to approximately $2.0 million (2001 — $2.4 million).

14. Related party transactions

The Commission is related in terms of common ownership to all Government of Canada-created departments, agencies and Crown corporations. The Commission enters into transactions with these entities in the normal course of business. These transactions totaled about $1.4 million during the year (2001 — $1.1 million).

15. Financial statement presentation

Certain comparative amounts have been reclassified to conform with the presentation adopted in the current year.

FINANCIAL STATEMENTS

Schedule of Operations by Product

for the year ended July 31, 2002
(in thousands)

	2002				2001			
	Butter	Skim Milk Powder	Other Products*	Total	Butter	Skim Milk Powder	Other Products*	Total
Export sales	$ 1,769	$111,409	$12,325	$125,503	$ –	$114,162	$ 100	$114,262
Cost of sales	3,788	118,623	13,222	135,633	–	101,528	100	101,628
(Loss) margin on export sales	(2,019)	(7,214)	(897)	(10,130)	–	12,634	0	12,634
Domestic sales	128,776	7,772	–	136,548	96,350	11,389	–	107,739
Cost of sales	122,863	7,926	–	130,789	89,838	11,348	–	101,186
Margin on domestic sales	5,913	(154)	–	5,759	6,512	41	–	6,553
Total (loss) margin on sales	$ 3,894	$ (7,368)	$ (897)	$ (4,371)	$ 6,512	$ 12,675	$ –	$ 19,187
Operating expenses								
Domestic dairy product assistance	29	–	274	303	44	–	345	389
Carrying charges	3,740	1,512	90	5,342	3,770	1,261	4	5,035
Promotional activities	2,000	–	–	2,000	–	–	–	–
Inventory writedown	441	78	122	641	–	–	–	–
	$ 6,210	$ 1,590	$ 486	$ 8,286	$ 3,814	$ 1,261	$ 349	$ 5,424
Administrative expenses				6,704				6,487
Cost of production, interest and bank charges related to the operation of the pooling of the market returns system				476				815
Total operating expenses				$ 15,466				$ 12,726

* *Includes whole milk powder and evaporated milk*

The accompanying notes are an integral part of this schedule.

COMMISSION CANADIENNE DU LAIT RAPPORT ANNUEL 2001–2002

Commission canadienne du lait / Canadian Dairy Commission

CDC | CCL

Canada

Normes de service

En s'acquittant de ses responsabilités, la Commission canadienne du lait s'efforcera de traiter toute demande de client :

De façon opportune – Dans des situations inhabituelles, nous expliquerons les étapes que nous prendrons pour réagir pleinement dans les plus brefs délais.

Avec courtoisie – Nous reconnaissons l'importance de votre demande et vous aiderons poliment à comprendre les procédures, règlements et exigences qui s'appliquent.

Équitablement – Nous traiterons toute demande de façon équitable. Si, selon vous, une question n'est pas réglée à votre satisfaction, nous expliquerons promptement comment demander réparation.

Avec clarté – Vous avez droit à une explication simple et courtoise sur notre façon sur traiter votre demande.

Le personnel de la Commission est à votre service, dans les deux langues officielles, de 8 h 00 à 16 h 30, heure de l'Est, du lundi au vendredi (sauf les jours fériés). Nous vous savons gré de nous communiquer vos commentaires sur nos procédures et de nous faire part de toute suggestion pour les améliorer.

Nous nous ferons un plaisir de vous aider lors de vos demandes de renseignements supplémentaires concernant les activités de la Commission ou celles de l'industrie laitière en général.

Communications
Commission canadienne du lait
Édifice 55, Promenade de la CCN
Ferme expérimentale centrale
3600, ave. Carling
Ottawa (Ontario) K1A 0Z2
Téléphone : (613) 792-2000
Télécopieur : (613) 792-2009
Courriel : cdc-ccl@agr.gc.ca
Site Web : www.ccl-cdc.gc.ca

La présente publication est également disponible dans les bibliothèques partout au Canada.

N° de catalogue : CC-00-2002

ISBN 0-662-66796-4

Conception et production : SUM Incorporated
Impression : Tri-Co Printing Inc. Imprimé au Canada
Crédits photographiques : Jason Ransom

« Disons que le meilleur fromage
Tout en rendant à tous hommage,
Est celui qu'on a sur son pain. »
Raoul Ponchon – Poète français

TABLE DES MATIÈRES

Faits saillants de 2020-2021 3
Production laitière 3
Transformation laitière 6
Le marché des ingrédients 8
Système harmonisé de classification du lait 8

Profil de la société 11
Activités et programmes 13
Politique laitière nationale 14
Production et demande 15
Mise en commun des revenus des producteurs 16
Programme de permis des classes spéciales de lait 17
Établissement des prix 18
Importations de produits laitiers 20
Programme d'innovation en matière de produits laitiers 20
Programme de commercialisation des ingrédients laitiers 21
Programmes médiateurs de commodités 21
Programme de retrait des surplus 23
Exportations 23
Entreposage et frais de possession 24
Vérification 24

Objectifs et réalisations pour la période de planification 2020-2021 à 2024-2025 27
Perspectives 29
Objectifs pour la période 2021-2022 à 2025-2026 31

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers 33
Facteurs importants touchant les états financiers 34
Rapport du vérificateur 35

LETTRE AU MINISTRE

Monsieur le Ministre,

C'est avec plaisir que nous vous soumettons le rapport annuel de la Commission canadienne de lait pour l'année laitière 2021-2022. En cette 37e année d'existence, la CCL a continué à relever l'industrie laitière canadienne dans son approche de la gestion de l'offre, un objectif global qui consiste à établir des politiques laitières harmonisées qui appuient le secteur laitier canadien.

L'année laitière 2021-2022 a représenté une année de croissance pour notre industrie. La demande pour les produits laitiers a augmenté au fil du marché national. Cette croissance a entraîné une hausse de la production laitière, de l'ordre de 1,4 % par rapport à l'année précédente. Les producteurs laitiers canadiens ont produit 8,9 milliards d'hectolitres de lait, ce qui a été fabriqué en produits laitiers de qualité. Le secteur des produits de boulangerie et la production de confiserie. Ce marché se reprend pour l'industrie laitière canadienne tout cela est encourageant. La CCL a mis en place la stabilité de son rôle de consolidation des systèmes laitiers afin de promouvoir l'utilisation accrue des systèmes laitiers canadiens dans la production transformée. Cette année, diverses activités ont permis de tenir de nombreux tour-ons de la nature de la région de l'industrie.

En société, nous avons mis en avant de nombreuses réunions des intervenants de l'industrie laitière canadienne, des producteurs aux consommateurs. Malgré la présence d'intérêts qui est de l'industrie, on y reconnaît généralement la diversité qui existent à notre économie et aux des produits variés. L'industrie laitière s'appuie de l'utilisation accrue de systèmes et des questions complexes législatives dans ce secteur. Le Canada est également de l'étranger. D'autre part, découvert du nouvelle technologie et de la concentration grandissante des acteurs de la transformation, de la transformation secondaire et de la vente au détail. Nous croyons que l'industrie laitière canadienne doit tirer le plus grand parti de opportunités et que des stratégies à la CCL visent notre rôle en tant de l'industrie pour appuyer l'industrie laitière canadienne des cinq années.

Le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL) a apporté d'importantes mesures en vue d'une meilleure harmonisation des politiques laitières au pays. Entre autres choses, le Comité s'est mis d'accord sur une nouvelle façon d'assurer la stabilité des soldes de lait.

La CCL continue de fournir des conseils et des renseignements techniques à l'équipe politique qui défend à Canada lors de comparutions devant les experts de l'Organisation mondiale du commerce.

Au cours de l'année, la CCL a également participé aux discussions et consultations qui ont entouré la mise en place du Cadre stratégique agricole qui succédera à Agri-stabilité Canada. Bien que la Commission n'intervienne pas dans politique actuelle de la Cadre stratégique, nous pensons que cette participation a été très satisfaisante pour l'industrie laitière canadienne. Bien sûr, les progrès significatifs seront accomplis dans le cadre du système de gestion de l'offre de l'industrie laitière canadienne. Ce système est un outil important qui permet aux producteurs de gérer à long terme et consommateurs laitiers et qui assure aux consommateurs des produits laitiers à prix raisonnable.

Comme vous le remarquerez à la lecture de ce rapport, nous avons mené de nombreux dossiers au cours de l'année laitière 2021-2022. Nous nous penchons sur ce qu'il nous reste à faire. Nous nous engageons à tenir vos informations de nos prochains à la conférence annuelle à la tribune du dépôt de la Commission. Nous nous sommes pour terminer nous nous tenons à votre disposition pour nous discuter de la part de la nécessité de l'industrie et des gouvernements provinciaux, afin qu'il nous travaillons également.

Je prie dans nos salutations.

Yves Bélanger

Le commissaire,

Gil Harrison

L'INDUSTRIE LAITIÈRE

CANADIENNE

Faits saillants de 2001-2002

L'industrie laitière canadienne fonctionne sur une « année laitière » qui s'étend du 1er août d'une année civile au 31 juillet de la prochaine année civile. L'industrie peut être fière de ses accomplissements au cours de l'année laitière 2001-2002. Parmi ses réalisations clés, on compte :

- la pleine participation de Terre-Neuve et Labrador au Plan national de commercialisation du lait ;
- une nouvelle méthode de retrait des surplus qui permet davantage d'équité d'un bout à l'autre du pays ; et
- une croissance du marché pour la cinquième année consécutive.

Production laitière

Revenus monétaires agricoles

L'industrie laitière a largement contribué à l'économie canadienne pendant l'année civile 2001. Elle a généré un total de 4,2 milliards de dollars en recettes monétaires agricoles, ce qui la place au troisième rang, derrière les viandes et les grains et oléagineux.

Nombre de fermes et production par ferme

Pendant l'année laitière 2001-2002, le Canada avait 18 673 fermes laitières. Bien qu'il y ait eu une baisse du nombre de fermes laitières au Canada, les fermes se sont agrandies tout en devenant plus efficaces et efficientes. La production moyenne par ferme en 2001-2002 était de 3 940 hectolitres, soit une hausse de 5 p. cent par rapport à l'année précédente.

La majorité des fermes, en 2001-2002, se trouvait au Québec et en Ontario, soit 81 p. cent. On trouvait 13 p. cent des fermes dans les provinces de l'Ouest et 6 p. cent dans les provinces de l'Atlantique.

En 2001, il y avait environ 1,14 million de vaches laitières au pays, produisant une moyenne de 9 241 kg de lait chacune.

Nombre de fermes, de vaches et production totale*

1997-1998	22 641	1,20	79,1
1998-1999	21 361	1,18	79,3
1999-2000	20 376	1,14	78,6
2000-2001	19 363	1,14	78,1
2001-2002	18 673	1,14	78,3

*3,5 kg de matière grasse par hectolitre

L'INDUSTRIE LAITIÈRE

NOMBRE DE PRODUCTEURS DE LAIT ET DE CRÈME 2001-2002

Terre-Neuve et Labrador*	0	48	48
Île-du-Prince-Édouard	18	296	314
Nouvelle-Écosse	1	359	360
Nouveau-Brunswick	0	309	309
Québec	0	8 891	8 891
Ontario	118	6 126	6 244
Manitoba	7	612	619
Saskatchewan	0	336	336
Alberta	1	845	846
Colombie-Britannique	0	706	706
TOTAL	**145**	**18 528**	**18 673**

** Terre-Neuve et Labrador s'est jointe au Plan national de commercialisation du lait en 2001-2002 et est désormais comprise dans les statistiques de la CCL.*

Transformation laitière

Pendant l'année civile 2001, quelque 243 usines de transformation ont expédié des produits laitiers d'une valeur de 9,8 milliards* de dollars, soit 14 p. cent de toutes les ventes de produits transformés de l'industrie des aliments et des boissons. Durant l'année laitière 2001-2002, le secteur de la transformation des produits laitiers a employé près de 21 000 personnes, ou 9 p. cent de tous les employés de l'industrie des aliments et des boissons.

**Selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord élaboré par Statistique Canada.*

PARTAGE DES VENTES MANUFACTURIÈRES AU CANADA, BASÉ SUR LA VALEUR EN 2001

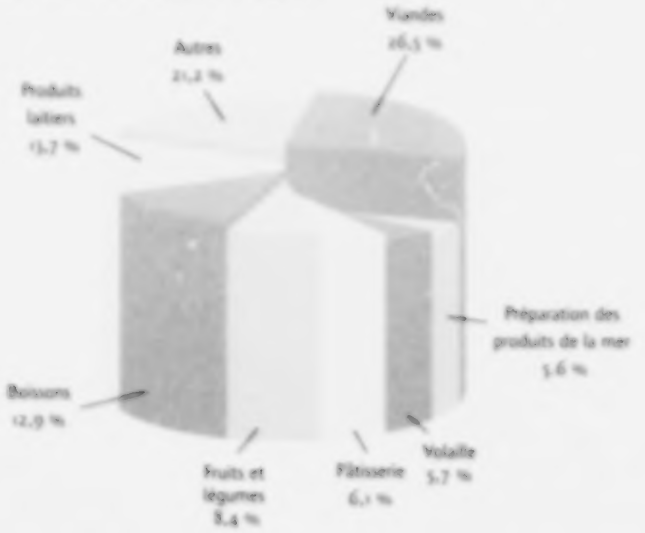

CANADIENNE

Marché du lait

Les producteurs laitiers canadiens approvisionnent deux marchés principaux :

- le marché du lait de consommation, y compris les laits aromatisés et les crèmes ; et
- le marché du lait de transformation utilisé dans la fabrication de produits comme le beurre, le fromage, le yogourt, la crème glacée et les poudres de lait.

Durant l'année laitière 2001-2002, le marché du lait de consommation représentait environ 40 p. cent des livraisons totales par les producteurs ou 31,1 millions d'hectolitres*. Le marché du lait de transformation représentait l'autre 60 p. cent des livraisons totales des producteurs, ou 47,2 millions d'hectolitres*.

** À 3,6 kg de matière grasse par hectolitre.*

PRODUCTION DE LAIT DE TRANSFORMATION ET DE LAIT DE CONSOMMATION 2001-2002

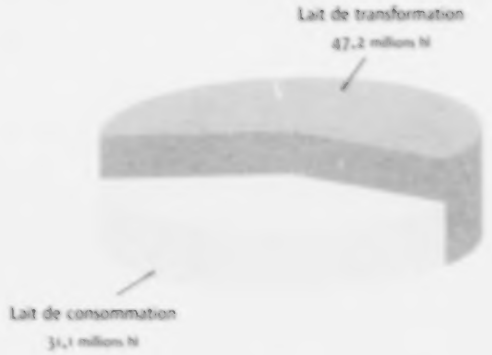

L'INDUSTRIE LAITIÈRE

Le marché des ingrédients

Une partie des produits laitiers transformés sert à la fabrication d'aliments surtransformés. Ce segment de l'industrie est très dynamique et on trouve constamment de nouveaux usages pour les produits laitiers dans la transformation secondaire.

Le marché des ingrédients laitiers comprend des produits traditionnels tels que :

- le beurre utilisé dans une vaste gamme de produits de boulangerie ;
- le lait ;
- la crème ;
- le lait concentré sucré et la poudre de lait dans les produits de confiserie, les mélanges secs et les préparations pour nourrissons ; et
- le cheddar, la mozzarella et les fromages à la crème dans les produits finis congelés, séchés ou en conserve, dont les sauces, les soupes et les plats cuisinés surgelés.

Un des segments du marché des ingrédients qui croît rapidement est celui des aliments fonctionnels, qui utilise des ingrédients non traditionnels comme la poudre de lactosérum et les concentrés protéiques de lactosérum. Ceux-ci proviennent de la fabrication du fromage et sont utilisés pour fabriquer des produits tels que les barres et les boissons nutritives.

Système harmonisé de classification du lait

Les agences et offices provinciaux de mise en marché achètent le lait des producteurs et le vendent aux transformateurs pour la fabrication des produits laitiers. Le lait produit au Canada est ainsi vendu d'après un système harmonisé de classification du lait pour la fabrication des produits, selon les cinq classes ci-dessous :

Classe 1	a) laits de consommation	81 612	29 %
	b) crèmes de consommation		
	c) boissons laitières		
	d) lait de consommation pour le Yukon, le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest (ces marchés sont approvisionnés par la Colombie-Britannique et l'Alberta)		
Classe 2	yogourt, crème sûre et crème glacée	27 355	10 %
Classe 3	a) fromages fins	46 461	16 %
	b) cheddar	47 462	17 %
Classe 4	a) beurre, huile de beurre, poudres et lait concentré comme ingrédient	55 403	20 %
	b) lait concentré pour la vente au détail	1 479	<1 %
	c) nouveaux produits pour les marchés intérieurs	(b, c, d, m)	
	d) inventaires et pertes		
	m) marchés marginaux intérieurs		
Classe 5	a) ingrédients du fromage pour la transformation secondaire, destinés aux marchés intérieurs et d'exportation	13 337 (a, b, c)	5 %
	b) tous les autres produits laitiers pour la transformation secondaire, destinés aux marchés intérieurs ou d'exportation		
	c) activités intérieures et d'exportation du secteur de la confiserie		
	d) exportations planifiées et autres exportations, dont le total ne doit pas dépasser les engagements du Canada envers l'OMC	8 042	3 %
TOTAL		**281 151**	**100 %**

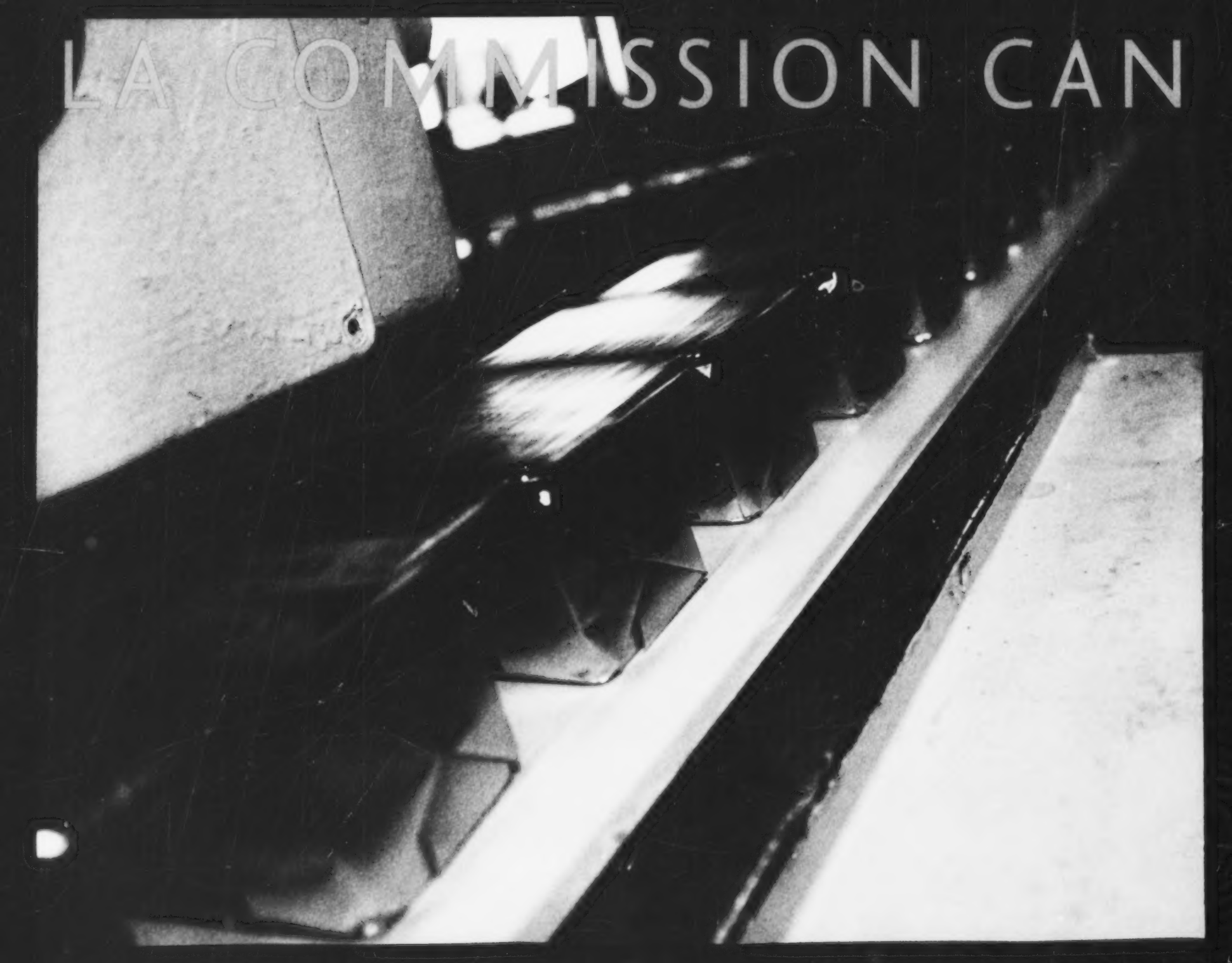
LA COMMISSION CAN

ADIENNE DU LAIT

Profil de la société

Autorité

La Commission canadienne du lait (CCL), une société d'État, a été constituée en 1966, aux termes de la *Loi sur la Commission canadienne du lait*. Elle relève du Parlement par l'intermédiaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire Canada, auprès duquel elle sert de conseiller important relativement à l'industrie laitière.

Financée par le gouvernement fédéral (44 p. cent), les producteurs laitiers (36 p. cent) et le marché (20 p. cent), la CCL sert les intérêts de tous les intervenants de l'industrie laitière, soit les producteurs, les transformateurs, les exportateurs, les consommateurs et les gouvernements.

Historique

Au début des années 1960, l'industrie laitière connaissait un gonflement considérable de ses stocks de beurre. Les producteurs ont alors reconnu qu'il fallait coordonner les politiques fédérales et provinciales concernant la commercialisation du lait. C'est ainsi que la première Conférence canadienne de l'industrie laitière s'est tenue à Ottawa, en février 1963.

Par la suite, un Comité consultatif canadien de l'industrie laitière a été créé et, dans son rapport d'août 1965, il recommandait l'établissement d'un conseil ou d'une autorité nationale pour la promotion, la réglementation et l'administration d'une politique laitière. En conséquence, le 23 juin 1966, la Chambre des communes a adopté une loi prévoyant l'établissement d'une Commission du lait pour le Canada. La *Loi sur la Commission canadienne du lait* a été promulguée le 31 octobre 1966.

Mission

En vertu de la *Loi sur la Commission canadienne du lait*, les objectifs législatifs de la CCL consistent à :

- permettre aux producteurs de lait et de crème dont l'entreprise est efficace d'obtenir une juste rétribution de leur travail et de leur investissement; et,
- assurer aux consommateurs un approvisionnement continu et suffisant de produits laitiers de qualité.

À titre de facilitateur central auprès du secteur multimilliardaire que représente l'industrie laitière canadienne, la CCL travaille étroitement avec les organismes de l'industrie, desquels font partie les Producteurs laitiers du Canada, l'Association canadienne des consommateurs et les agences et offices provinciaux. La Commission collabore également avec les transformateurs et leurs organismes provinciaux et les transformateurs secondaires, représentés par les Fabricants de produits alimentaires et de consommation du Canada, l'Association canadienne de la boulangerie et l'Association canadienne des fabricants de confiserie.

LA COMMISSION CAN

De gauche à droite : Michel Pagé, Louis Balcaen et Carl Harrison

La Commission canadienne du lait est composée de trois commissaires nommés par le Gouverneur en conseil :

Michel Pagé, *nommé en mars 2001 — a démissionné en juin 2002*

Louis Balcaen, *nommé en décembre 2000 (troisième mandat)*

Carl Harrison, *nommé en décembre 2000*

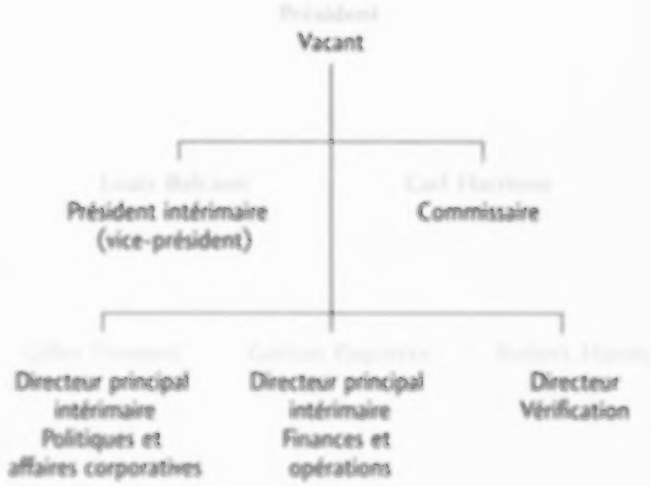

Les commissaires de la CCL sont autorisés et assujettis par la *Loi sur la Commission canadienne du lait* et la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ils dirigent et surveillent les activités de la CCL et approuvent l'orientation stratégique élaborée dans son plan d'entreprise quinquennal. Depuis le départ du Président, Michel Pagé, en juin 2002, Louis Balcaen assume l'intérim, tel que prévu par la *Loi sur la Commission canadienne du lait*.

La CCL attache une grande importance à l'amélioration et elle adapte ses services et son organigramme afin de mieux répondre aux besoins actuels et futurs de ses clients et de remplir efficacement son mandat au sein de l'industrie laitière canadienne. Dans cet esprit, la CCL a procédé à une restructuration durant l'année.

ADIENNE DU LAIT

Ressources humaines

Le succès de la Commission canadienne du lait dépend en grande partie de ses ressources humaines, de même que de leur poursuite de l'excellence dans les services offerts. La Commission canadienne du lait s'est engagée à fournir à ses employés un environnement de travail de qualité où règnent la justice, l'équité et l'inclusivité en matière d'emploi, le respect, l'apprentissage continu et le perfectionnement, la reconnaissance, le leadership et le travail d'équipe. Dans cette optique, la CCL réaffirme son engagement à continuer de mettre en œuvre des programmes et des initiatives visant à stimuler et appuyer le bon rendement des personnes et de l'organisation.

Les bureaux de la Commission, situés à Ottawa (Ontario), emploient environ 65 personnes.

Activités et programmes

En tant que facilitateur national et administrateur principal, la CCL exécute bon nombre d'activités et de programmes :

- De par son rôle de présidence et son travail auprès du Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL), elle assure un soutien continu à l'industrie laitière canadienne tout en travaillant en étroite collaboration avec les intervenants provinciaux et les instances gouvernementales.
- Elle assume le travail de facilitateur et de secrétariat en ce qui a trait aux systèmes de mise en commun des revenus et du partage des marchés. Les dispositions relatives à l'exécution de ces fonctions sont comprises dans l'Entente sur la mise en commun de tout le lait (PE), l'Entente sur la mise en commun du lait de l'Ouest (MCLO) et l'Entente sur la mise en commun des revenus du lait. La CCL administre aussi les mécanismes financiers requis par ces ententes.
- Elle calcule et recommande au CCGAL le niveau cible national de production du lait de transformation, appelé également quota de mise en marché (QMM).
- Elle est autorisée à acheter, entreposer, transformer ou vendre des produits laitiers dans le cadre des engagements du Canada envers l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Sous cette autorisation, la CCL gère l'importation des quotas tarifaires de beurre, au nom de l'industrie.
- La CCL établit les prix de soutien auxquels elle achète le beurre et la poudre de lait écrémé.
- Elle administre le Programme de permis des classes spéciales de lait et délivre des permis aux transformateurs secondaires afin qu'ils aient accès à des ingrédients laitiers vendus à des prix concurrentiels, et aux exportateurs aux fins d'exportation de produits laitiers dans le cadre des engagements du Canada envers l'OMC.
- La CCL effectue des vérifications internes de ses systèmes et de ses pratiques ainsi que des vérifications externes qui sont, pour la plupart, effectuées auprès d'entreprises qui participent au Programme de permis des classes spéciales de lait.
- Elle agit comme facilitateur pour faire avancer l'harmonisation des procédures de vérification des usines pour l'industrie.

LA COMMISSION CAN

- Elle administrait, jusqu'au 31 janvier 2002, le programme fédéral de subsides à la production du lait de transformation, qui réduisait les prix reçus par les producteurs sur le marché.

Détails des programmes

Politique laitière nationale

Le système canadien de gestion des approvisionnements pour l'industrie laitière constitue le fondement des politiques actuelles dans ce secteur. Adopté au début des années 70, il sert à gérer et administrer l'approvisionnement en lait servant à la fabrication de produits comme le beurre, le fromage et le yogourt.

Dans ce cadre, la Commission canadienne du lait assume le rôle de facilitateur au sein des différents forums influençant la politique laitière, tel que le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL).

Le CCGAL est un organisme permanent créé par les provinces signataires du Plan national de commercialisation du lait (PNCL). Ce comité est responsable d'établir des politiques et de superviser la mise en œuvre de ce Plan et de l'Entente sur la mise en commun des revenus du lait (anciennement appelée l'Entente globale sur la mise en commun du lait de classes spéciales). Le PNCL est l'entente fédérale-provinciale régissant la gestion des approvisionnements en lait au Canada. Présidé par la Commission, le CCGAL comprend des représentants des producteurs laitiers, des transformateurs et des gouvernements de toutes les provinces. Des représentants nationaux des producteurs laitiers et des consommateurs participent également au Comité à titre de membres sans droit de vote.

Le Plan national de commercialisation du lait comprend les éléments clés de la gestion et de la surveillance du marché du lait de transformation. Par exemple, il contient une formule qui calcule le niveau cible de production nationale, appelé le quota de mise en marché (QMM), afin que la demande des consommateurs pour différents produits laitiers soit satisfaite. Le Plan détermine la part du QMM de chaque province, ainsi que la méthode de partage de toute hausse ou baisse de ce quota. Chaque province redistribue sa part respective du QMM entre ses producteurs laitiers, selon ses propres politiques et d'après les autres ententes conclues pour le partage des marchés et des revenus des producteurs.

[illegible]

	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Terre-Neuve et Labrador	n/d	n/d	57
Île-du-Prince-Édouard	3 063	3 041	3 088
Nouvelle-Écosse	4 175	4 032	4 350
Nouveau-Brunswick	2 185	2 054	2 158
Québec	83 326	83 117	81 849
Ontario	40 775	40 267	39 400
Manitoba	6 609	6 467	6 339
Saskatchewan	5 276	5 708	5 516
Alberta	10 045	9 185	9 400
Colombie-Britannique	8 228	8 440	8 769
Total	170 702	169 558	169 869

* Avant la mise en commun

Production et demande

La Commission suit, sur une base mensuelle, les tendances des besoins canadiens (demande) ainsi que la production laitière (offre). Ces besoins comprennent la demande intérieure des consommateurs et les exportations planifiées, pour les produits laitiers de transformation. La production comprend toute la production de lait de transformation et de crème visée par la gestion des approvisionnements.

Au cours de l'année laitière [illegible], les besoins canadiens étaient de [illegible] millions d'hectolitres (sujet à une révision par la CCLL), soit une hausse de [illegible] p. cent comparativement à l'année laitière précédente. Durant la même période, la production de lait de transformation et de crème s'est élevée à [illegible] millions d'hectolitres, une augmentation de [illegible] p. cent par rapport à l'année laitière [illegible].

[illegible]

Chaque année, le CCGAL établit le niveau national de production pour le lait de transformation, soit le quota de mise en marché (QMM). Ce niveau cible fait l'objet d'une surveillance constante et il est ajusté, s'il y a lieu, pour tenir compte des changements dans la demande intérieure de produits laitiers de transformation, ainsi que dans les exportations planifiées. Il comprend une marge appelée l'allocation de croissance. Il s'agit de minimiser la possibilité de pénurie sur le marché intérieur.

Au [illegible] juillet [illegible], le QMM se situait à [illegible] millions d'hectolitres. Pendant l'année laitière [illegible], la production de lait de transformation et de crème a dépassé le QMM de [illegible] million d'hectolitres.

[illegible]

[illegible]

LA COMMISSION CAN

PARTS PROVINCIALES DU QGMP*

au 31 juillet [illegible]

	Matière grasse (millions kg)	Lait (millions hl)	%
Terre-Neuve-et-Labrador	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Île-du-Prince-Édouard	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Nouvelle-Écosse	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Nouveau-Brunswick	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Québec	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Ontario	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Manitoba	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Saskatchewan	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Alberta	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Colombie-Britannique	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Total	[illegible]	[illegible]	[illegible]

*[illegible]

[illegible]

Mise en commun des revenus des producteurs

[illegible]

Entente sur la mise en commun des revenus du lait

[illegible]

Entente sur la mise en commun de tout le lait (P5)

[illegible]

ADIENNE DU LAIT

LA COMMISSION CAN

planifiée et incorporée au QMM, et pour les autres exportations, dont le total s'inscrit dans les engagements du Canada envers l'OMC.

Le troisième type est délivré dans la classe 4(M). Les surplus de lait dans cette classe sont vendus au pays, selon un système de permis, pour l'alimentation animale et d'autres usages semblables.

Les transformateurs secondaires ont utilisé l'équivalent de 5,7 millions d'hectolitres de lait en 2000-2001. Au total, 571 permis ont été délivrés dans les classes 5(a), (b) et (c), la plupart étant des permis de la classe 5(b). Le nombre d'entreprises participant au programme est passé à 775 en 2000-2001, comparativement aux 747 de l'année précédente. En tout, 51 entreprises du secteur de la confiserie ont eu recours à des permis de la classe 5(c) au cours de l'année.

PROGRAMME DE PERMIS DES CLASSES SPÉCIALES DE LAIT

Volume de lait vendu (millions de) et entrées moyennes des producteurs*

Classe		1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002
5(a)	Volume	1,555	0,901	1,917	1,791	1,855
	Prix	55,01 $	44,01 $	57,17 $	55,48 $	45,55 $
5(b)	Volume	1,817	0,875	1,452	1,221	0,718
	Prix	58,74 $	45,11 $	58,84 $	41,87 $	41,61 $
5(c)	Volume	0,829	1,152	1,055	1,053	1,344
	Prix	51,75 $	55,05 $	55,60 $	51,31 $	50,05 $
Total 5(a),(b) et (c)	Volume	4,181	2,933	4,001	4,065	3,705
	Prix	57,54 $	55,50 $	56,61 $	56,57 $	55,05 $

* Les volumes et les prix sont calculés selon un standard de 3,6 kg de matière grasse par hectolitre.

Établissement des prix

Jusqu'à récemment, le rôle de la Commission concernant l'établissement des prix comportait deux volets. Jusqu'en février dernier, elle administrait le paiement d'un subside fédéral qui réduisait les revenus du marché reçus par les producteurs laitiers. En deuxième lieu, chaque année, la CCL passe en revue et établit les prix de soutien du beurre et de la poudre de lait écrémé. Ces prix sont utilisés comme référence par les agences et offices provinciaux de commercialisation du lait lorsqu'ils établissent les prix exigés des transformateurs.

Deux éléments de la mission de la CCL sont pris en compte dans la décision concernant les prix de soutien : fournir aux producteurs efficaces de lait et de crème la possibilité d'obtenir une juste rétribution de leur travail et de leurs investissements, et assurer aux consommateurs un approvisionnement continu et suffisant de produits laitiers de qualité.

La décision concernant les prix, annoncée par la Commission en décembre 2001, est entrée en vigueur le 1er février 2002. Le prix de soutien de la poudre de lait écrémé est passé de 4,8554 $ à 4,5858 $ le kilogramme, et celui du beurre, de 5,7161 $ à 5,9011 $ le kilogramme. La CCL a pris cette décision après avoir étudié avec soin les avis de différents intervenants de l'industrie laitière, ainsi que d'autres facteurs comme le résultat du sondage national sur le coût de production et différents indicateurs économiques.

Les revenus du marché qui résultaient de ces prix de soutien plus élevés ont permis aux producteurs laitiers de profiter d'une majoration de

ADIENNE DU LAIT

1,86 $ l'hectolitre. De ce montant, 0,85 $ l'hectolitre a été versé en compensation de l'élimination du subside fédéral, supprimé le 31 janvier 2002. En conséquence, les revenus nets des producteurs laitiers ont augmenté de 1,01 $ l'hectolitre ou de 1,7 p. cent par rapport aux revenus nets de l'année précédente.

PRIX DE SOUTIEN POUR LE BEURRE ET LA POUDRE DE LAIT ÉCRÉMÉ DE 1998 À 2002 ($/kg)

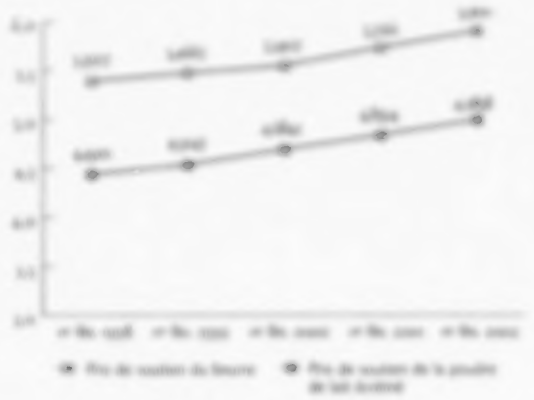

Programme de subside fédéral

Longtemps avant l'établissement de la CCL, en 1966, le gouvernement du Canada fournissait des fonds en vertu du programme de subside fédéral. Toutefois, en 1996, dans le cadre du budget fédéral, on a annoncé que ce programme serait éliminé progressivement sur une période de cinq ans, jusqu'à sa suppression le 31 janvier 2002. La dernière des réductions annuelles de 0,76$ l'hectolitre a été effectuée à cette date.

Pour l'année laitière 2001-2002, les paiements aux producteurs, dans le cadre du programme fédéral de la subvention laitière, ont atteint 16,137 millions de dollars pour une production de 142,3 millions de kilogrammes de matière grasse ou 39,55 millions d'hectolitres de lait de transformation pour la consommation intérieure.

SUBSIDE FÉDÉRAL AUX PRODUCTEURS DE 1997-1998 À 2001-2002[1] (en milliers)

	1997-1998	1998-1999	1999-2000[2]	2000-2001	2001-2002
Terre-Neuve et Labrador	n/d	n/d	n/d	n/d	6[3] $
Île-du-Prince-Édouard	2 024 $	1 610 $	1 205 $	742 $	309
Nouvelle-Écosse	3 514	2 730	2 002	1 225	352
Nouveau-Brunswick	2 658	2 105	1 565	956	309
Québec	57 824	46 430	34 525	21 073	5 510
Ontario	51 081	39 923	29 725	18 208	6 612
Manitoba	4 158	3 425	2 441	1 515	412
Saskatchewan	2 996	2 465	1 754	1 075	201
Alberta	8 501	7 018	5 016	3 096	1 315
Colombie-Britannique	8 485	6 994	4 945	3 087	1 191
Total	141 241 $	112 698 $	83 176 $	50 977 $	16 197 $

(1) En 2001-2002, le subside s'est terminé le 31 janvier.
(2) Modifiés pour tenir compte des ajustements de fin d'année des producteurs de crème.
(3) Terre-Neuve et Labrador a obtenu du QMM pour la première fois durant l'année laitière 2001-2002.

LA COMMISSION CAN

Importations de produits laitiers

Avant 1995, le Canada avait recours à toute une gamme de mesures qui imposaient des limites aux importations de produits laitiers afin de maintenir la stabilité de son système de gestion des approvisionnements de lait. Cependant, ces mesures de contrôle ont changé considérablement en 1995, à la suite de l'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). En concluant cet Accord, le Canada et les autres signataires ont convenu de remplacer les anciennes restrictions d'importations par des tarifs et des quotas tarifaires.

Selon les termes de l'Accord de l'OMC de 1995, le Canada a établi des quotas tarifaires pour un certain nombre de produits laitiers. Avec l'appui de l'industrie, la CCL a agi à titre de premier receveur des importations de beurre depuis 1995 et conformément au permis fédéral, elle a acheminé ce produit au secteur de la transformation secondaire par l'intermédiaire des transformateurs.

Cette année, le quota tarifaire pour le beurre est demeuré à 3 274 tonnes. Environ deux tiers du quota tarifaire total constituent une attribution par pays à la Nouvelle-Zélande, ce qui représente 2 000 tonnes.

Programme d'innovation en matière de produits laitiers

Le programme d'innovation en matière de produits laitiers (PIMPL) encourage la fabrication de produits nouveaux et innovateurs pour le marché intérieur en ajoutant des volumes spécifiques aux quotas de lait provinciaux, afin d'assurer la disponibilité du lait requis. De ce fait, le programme permet une certaine souplesse au sein du système national de gestion des approvisionnements.

Le PIMPL a été mis en œuvre en 1989 suivant l'autorisation du CCGAL. Il a été reconduit en juillet 1999 et sera en vigueur jusqu'à la fin de l'année laitière 2004-2005.

Durant l'année laitière 2001-2002, des entreprises canadiennes du Québec, de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique ont utilisé environ 22,1 millions de litres de lait comparativement à 22,0 millions en 2000-2001. La limite maximale d'utilisation a été fixée à 1 % du QMM, soit environ 46,0 millions de litres.

Un comité de sélection a été mis en place par le CCGAL. Ce comité est composé de représentants de trois organisations nationales et de trois organisations régionales. Avec la disparition du Conseil de l'industrie laitière du Canada, le comité a dû fonctionner à cinq membres pratiquement toute l'année.

Quatre entreprises ont déposé des demandes cette année, comparativement à huit au cours de l'année précédente. Comme d'habitude, la plupart des applications concernent la fabrication de nouveaux fromages fins. Des quatre applications reçues, deux rencontraient les critères du programme et ont été acceptées. Une troisième application a été rejetée par le Comité alors que la quatrième est en attente d'information additionnelle.

La procédure d'appel des décisions du Comité de sélection auprès du groupe d'appel, composé des trois commissaires de la CCL, a été revue par le CCGAL au cours de l'année afin de la clarifier. À la

ADIENNE DU LAIT

suite de cette révision, le demandeur ne peut introduire aucun fait nouveau devant l'organe d'appel, lequel doit justifier toute décision qui renverse une décision du Comité de sélection. Aucune entreprise n'a eu recours à cette disposition en 2001-2002.

Programme de commercialisation des ingrédients laitiers

L'objectif de ce programme est de contribuer à augmenter la visibilité et l'utilisation des ingrédients laitiers par le secteur de la transformation secondaire au Canada, en mettant l'accent sur des produits finis tels que les produits de boulangerie, les bonbons et les produits nutraceutiques.

Cette année, la CCL a commandité la tenue d'un colloque sur les ingrédients laitiers à l'intention des transformateurs, des transformateurs secondaires et des distributeurs. La conférence, très appréciée, sera reprise l'an prochain dans d'autres régions. La CCL a aussi participé avec succès à un salon professionnel de l'industrie de la boulangerie.

En parallèle, la CCL continue de développer et de mettre à jour le site Web INGRÉDIENTSLAITIERS.CA, dont la fréquentation est maintenant de plus de 5 000 visiteurs par mois. Ce site offre une vaste gamme de renseignements techniques et commerciaux qui s'adressent aux utilisateurs actuels et potentiels d'ingrédients laitiers. Un fonds de perfectionnement commandité par la CCL sera lancé l'an prochain pour encourager les transformateurs secondaires à améliorer leurs connaissances liées à l'utilisation des ingrédients laitiers dans la préparation des aliments.

Le Programme de commercialisation des ingrédients laitiers a été implanté en octobre 2000 en collaboration avec des partenaires de l'industrie. En juillet 2002, la CCL a renouvelé son engagement envers l'industrie concernant la poursuite des activités du Programme jusqu'à la fin de l'année laitière 2003-2004.

Programmes intérieurs de saisonnalité

La production laitière fluctue selon les saisons. Elle est plus élevée au printemps lorsque les vaches ont tendance à produire plus de lait, tandis qu'à l'automne et durant les mois d'hiver, la production peut diminuer légèrement. Par contre, la demande de produits laitiers comme le beurre et le fromage atteint son plus haut niveau en automne et au début de l'hiver, pour subir une baisse en janvier. Presque tous les ans, ceci fait en sorte que, durant une brève période de l'hiver, la demande dépasse l'offre.

LA COMMISSION CAN

Les programmes intérieurs de saisonnalité permettent de faire correspondre la demande saisonnière et l'offre de produits laitiers sur le marché intérieur. L'industrie a chargé la CCL d'administrer ces programmes, de concert avec le secteur privé.

Programmes d'entreposage

Beurre

Durant l'année, la CCL entrepose une quantité prédéterminée de beurre. Le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait établit un niveau cible de 11 millions de kilogrammes de beurre au début de chaque année laitière, connu comme « les stocks réguliers de beurre ». Ces stocks sont jugés nécessaires pour approvisionner le marché intérieur de façon constante tout au long de l'année.

Deux types de programmes sont exploités pour la gestion des stocks. Le Plan A est un programme d'entreposage pour le beurre conservé en blocs de 25 kilogrammes. La Commission achète le beurre et l'entrepose pour le revendre au prix de soutien sur le marché intérieur, lorsque les fabricants ont moins d'approvisionnements de crème pour la fabrication du beurre. L'objectif des stocks normaux du Plan A était de 2,0 millions de kilogrammes au 31 juillet.

Les transformateurs ont recours au Plan B, un programme d'entreposage, dans le but d'équilibrer la saisonnalité de leur production et leurs ventes au cours de l'année civile. Aux termes de ce programme, les fabricants de beurre peuvent vendre à la CCL leur produit préemballé (pains de 454 grammes) ou en blocs de 25 kilogrammes, mais ils doivent racheter ce beurre avant la fin de l'année civile qui suit sa date de fabrication. Les entreprises prennent leurs décisions à titre individuel concernant la quantité de beurre qu'elles désirent entreposer aux termes de ce programme. Vu la nécessité de racheter le produit, ce programme est autolimitatif; il n'y a donc aucune limite concernant la quantité de produit accepté par la CCL. Il existe aussi un plan B pour l'huile de beurre.

Le niveau total des stocks de beurre détenus selon les plans A et B sert d'indicateur à l'industrie quant aux surplus ou aux pénuries possibles de matière grasse sur le marché. Cette information aide à déterminer si les quotas de production devraient être ajustés ou s'il faut gérer des surplus. Cependant, au cours des quelques dernières années, une partie considérable du beurre produit sur le marché intérieur a été consommé au pays. Ainsi, le Canada n'a eu à exporter que de petites quantités de matière grasse excédentaire sous forme de beurre.

ADIENNE DU LAIT

Poudres de lait

La CCL exploite également un programme pour l'entreposage de différents types de poudres de lait spécialisées. Elle encourage ainsi la fabrication de ces produits lorsque les approvisionnements de lait sont abondants, ce qui minimise la demande de lait frais pour la fabrication de ces produits en automne lorsque la production laitière est habituellement plus faible. Les stocks détenus dans le cadre de ce programme contribuent à équilibrer l'offre et la demande de solides non gras du lait.

Programme d'aide pour le lait concentré

Le Programme d'aide pour le lait concentré (PALC) encourage la production de lait évaporé et de lait concentré sucré durant la période de l'année où les approvisionnements de lait sont abondants. Contrairement aux programmes intérieurs de saisonnalité selon lesquels la CCL achète et vend le produit, le PALC est un programme d'aide financière qui dédommage les fabricants des frais de possession associés à une période d'entreposage supplémentaire.

Stocks

La Commission a entamé l'année laitière 2001-2002 avec un inventaire de 14,40 millions de kilogrammes de beurre et 8,79 millions de kilogrammes de poudre de lait écrémé. Au cours de l'année, la CCL a acheté 25,69 millions de kilogrammes de beurre et 46,54 millions de kilogrammes de poudre de lait écrémé. Elle a vendu 24,38 millions de kilogrammes de beurre et 46,18 millions de kilogrammes de poudre de lait écrémé, ce qui lui a laissé des stocks de clôture de 15,71 et 9,15 millions de kilogrammes, respectivement, en date du 31 juillet 2002. (Les statistiques pour le beurre comprennent les importations et l'huile de beurre.)

Programme de retrait des surplus

La CCL administre un Programme de retrait des surplus (PRS) pour l'industrie. Ce mécanisme est conçu pour minimiser la fabrication de produits destinés à des exportations non planifiées alors qu'il existe des débouchés intérieurs et des exportations planifiées. Le programme a pour objectif de retirer le lait excédentaire du marché intérieur, sous la forme des produits laitiers les plus propices à l'exportation.

Le Comité de gestion du lait (CGL) a le mandat de diriger la CCL relativement à l'exploitation du PRS. Ce Comité est composé de représentants des secteurs de la production et de la transformation, aux paliers provincial et national. Il évalue les conditions du marché et la situation de la production laitière en vue de déterminer quand il faut procéder au retrait des surplus et d'établir la quantité de lait que la CCL est autorisée à retirer du marché.

Exportations

Le rôle de la Commission dans l'exportation de produits laitiers a subi des changements considérables au cours des dernières années. Puisque la majorité des exportations se fait par l'entremise du secteur privé, le rôle de la CCL se limite de plus en plus à écouler le surplus structurel de poudre de lait écrémé.

LA COMMISSION CAN

En raison de la production de lait hors quota cette année, la CCL a dû retirer d'autres produits, comme du beurre et de la poudre de lait entier, ce qui s'était peu produit en 2000-2001.

Les produits peuvent être retirés par la CCL et revendus soit à ses clients gouvernementaux au Mexique et à Cuba, soit aux exportateurs canadiens. À la demande de l'exportateur ou lorsque le produit laitier n'est pas un produit que la CCL transige, comme du fromage, l'exportation se fait au moyen de permis 5(d) délivrés par la CCL. Dans un tel cas, la CCL n'effectue aucun achat ou vente puisque le fabricant vend le produit directement à l'exportateur qui l'expédie à l'étranger.

Au cours de l'année laitière 2001-2002, la CCL a exporté 41,8 millions de kg de poudre de lait écrémé. La CCL a également vendu 1,0 million de kg de beurre et 5,2 millions de kg de poudre de lait entier régulier ou instantané à des exportateurs canadiens pour différents clients, principalement situés dans les Caraïbes, au Moyen-Orient et en Afrique.

En ce qui touche les exportations de fromage, la responsabilité principale de la CCL consiste à délivrer des certificats aux exportateurs canadiens, ce qui leur donne accès au marché du cheddar vieilli de l'Union européenne. En 1980, le Canada a négocié un quota d'accès spécial avec l'Union européenne. Le niveau actuel est de 4 000 tonnes, ce qui permet au Canada de poursuivre la mise en marché de son meilleur cheddar vieilli au Royaume-Uni. Les consommateurs de ce pays se régalent du produit canadien depuis presqu'un siècle.

Toutes ces quantités ainsi que celles associées aux permis 5(d) que la CCL a émis pour des produits exportés par les maisons de commerce, sans passer par les inventaires de la CCL, sont comptabilisées contre les engagements du Canada envers l'OMC en matière d'exportation.

Entreposage et frais de possession

La Commission conclut des contrats avec des entrepôts publics à travers le Canada pour l'entreposage sécuritaire de ses produits. Pendant l'année laitière 2001-2002, la CCL a surtout entreposé du beurre et des poudres de lait dans 63 locaux d'entreposage au pays.

Les frais de possession associés aux programmes intérieurs de saisonnalité de la CCL pour le beurre et la poudre de lait écrémé ont atteint 5,25 millions de dollars en 2001-2002. Afin d'assumer les coûts associés à l'entreposage des stocks de beurre normaux, la Commission prélève un montant par l'intermédiaire des ententes de mise en commun et le rajuste, au besoin, pour qu'il corresponde aux coûts réels liés à ces stocks. Le 1er février 2002, la CCL a augmenté ces frais de 0,07 $ à 0,08 $ l'hectolitre de lait de transformation.

Vérification

Dans le domaine de la vérification, la CCL a une double responsabilité:

- envers le gouvernement du Canada, du fait que la CCL est une société d'État; et
- envers les intervenants de l'industrie laitière, compte tenu des programmes administrés par la CCL en leur nom.

Cette double responsabilité est mise en évidence par le financement conjoint assuré par le gouvernement et les producteurs laitiers.

ADIENNE DU LAIT

Vérifications internes

Selon la *Loi sur la gestion des finances publiques*, les systèmes et méthodes de la Commission doivent subir des vérifications internes régulières. Un comité interne de vérification, composé de gestionnaires et présidé par un commissaire, passe en revue les priorités de vérification et élabore des plans de vérification annuel et quinquennal.

Au cours de 2001-2002, les vérifications internes effectuées par la CCL ont mis l'accent sur la sécurité. La sécurité des données utilisées et générées par la gestion des mises en commun a été examinée. La CCL a aussi vérifié la sécurité et l'efficacité du système informatisé de gestion des documents. Enfin, la sécurité de l'édifice qui abrite maintenant les bureaux de la CCL a été analysée. Les vérificateurs de la CCL collaborent avec la direction afin de s'assurer que toutes les opérations sont exécutées de façon économique, efficiente et efficace. De plus, ils coopèrent avec le bureau du vérificateur général du Canada en ce qui touche la vérification comptable annuelle, en fournissant les rapports et les renseignements pertinents sur les méthodes de la CCL.

Vérifications externes

Les vérifications externes visent, en grande partie, les entreprises qui participent au Programme de permis des classes spéciales de lait. Durant l'année laitière 2001-2002, des vérifications ont été effectuées auprès de 43 entreprises. Ces vérifications ont donné lieu à des réclamations, auprès de compagnies montrant des disparités dans l'utilisation de leur permis, qui totalisaient environ 428 000 $. Ces sommes ont été rendues aux producteurs laitiers canadiens. L'évaluation des risques sert à identifier les entreprises à risque élevé parmi les presque huit cents sociétés qui ont généré des revenus de 272 millions de dollars dans le cadre du Programme de permis des classes spéciales de lait pendant l'année.

Par ailleurs, la CCL établit les mandats et examine le travail confié aux cabinets de vérificateurs professionnels dans chaque province. Cela contribue à assurer la fiabilité des revenus déclarés à la Commission pour l'administration des mises en commun nationale et régionales. En collaboration avec les vérificateurs provinciaux des usines de transformation du lait, la CCL a élaboré un Manuel national de vérification de l'utilisation du lait en usine, établissant des normes minimales pertinentes. Depuis l'adhésion de Terre-Neuve et Labrador au Plan national de commercialisation du lait, le 1er août 2001, ces normes s'appliquent aux dix provinces.

RENDEMENT ET OBJECTIFS

Objectifs et réalisations pour la période de planification 2001-2002 à 2005-2006

1. En collaboration avec les provinces, les gouvernements et l'industrie, voir à ce que le système canadien des exportations de produits laitiers se conforme aux accords commerciaux internationaux, et appuyer les travaux de défense contre toute contestation visant le système canadien devant un Groupe spécial de conformité de l'OMC.

En collaboration avec les signataires provinciaux, la Commission s'est assurée de la signature de la nouvelle Entente sur la mise en commun des revenus du lait et de la mise en application des modifications à l'Entente sur la mise en commun de tout le lait et à l'Entente sur la mise en commun du lait de l'Ouest.

La CCL continue de fournir un soutien technique à l'équipe juridique chargée de défendre les changements faits par le Canada en vue de se conformer à la décision prise en 1999 par le Groupe spécial de l'OMC. Un deuxième Groupe spécial de conformité a été convoqué en avril 2002. La décision de ce groupe est tombée en juin et a été défavorable au Canada, qui a porté appel. L'instruction d'un appel se produira en automne et la décision du Groupe d'appel pourrait être rendue au début de l'hiver.

2. Coordonner et faciliter les efforts visant au perfectionnement et à l'harmonisation des systèmes canadiens de mise en commun administrés par la Commission canadienne du lait et appuyer les délibérations de l'industrie en vue de l'établissement d'une seule mise en commun nationale.

La Commission a continué de réunir les membres des mises en commun afin de discuter, d'analyser et d'examiner les options en vue de l'harmonisation des enjeux. Il est à noter que l'industrie doit présentement s'occuper de priorités autres que l'établissement d'une mise en commun nationale de tout le lait. Quoique la formation de cette mise en commun soit toujours prévue, elle n'est pas imminente.

Par ailleurs, la Commission a contribué à l'établissement d'une démarche commune pour le retrait des composants du lait excédentaires du marché intérieur et encourage l'application, au sein des mises en commun, des recommandations du Comité spécial du CCGAL.

Le personnel a aidé la province de Terre-Neuve et Labrador à compléter son intégration au Plan national de commercialisation du lait pour l'année laitière 2001-2002. Cette province a reçu un quota, ou QMM, de 3,5 millions de litres de lait de transformation au cours de la première année. Ce quota pourrait atteindre 31 millions de litres d'ici l'année laitière 2015-2016. En échange, la province a convenu de signer l'Entente sur la mise en commun des revenus du lait et a convenu de contribuer aux plans nationaux de promotion du lait de transformation.

RENDEMENT ET OBJECTIFS

3. *Procéder à un examen global de l'administration du Système de permis des classes spéciales de lait afin d'améliorer les processus administratifs, la structure et la gestion du programme.*

À la suite de cet examen, des modifications importantes ont été faites aux processus administratifs de ce programme. Ces modifications comprennent les éléments suivants :

- les permis sont valides durant cinq ans plutôt qu'un;
- les participants soumettent leur inventaire à la fin de leur exercice financier plutôt qu'à la fin de l'année laitière;
- de nouvelles catégories de clients permettent à certains d'espacer la soumission des rapports;
- la documentation a été simplifiée; et
- les ressources humaines vouées à l'administration du programme ont été réorganisées.

4. *Mettre en œuvre et coordonner un système de vérification qui assurera le respect des obligations du Canada en vertu des accords commerciaux internationaux, ainsi que la protection de l'intégrité du marché intérieur.*

Cette année, la CCL a continué de suivre de près le volume des exportations subventionnées. Elle a également fourni, au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI), des chiffres nécessaires à la préparation des rapports requis au niveau international. La Commission continue de consulter le MAECI afin de s'assurer que les politiques et procédures sont conformes à l'OMC et aux directives ministérielles.

En mai 2002, la CCL a reconvoqué le Comité de vérification, qui comprend les vérificateurs provinciaux. Elle continue ainsi de collaborer avec les provinces en vue de la mise en œuvre d'un solide système de vérification qui protège l'intégrité de l'approvisionnement en lait sur le marché intérieur.

5. *Améliorer les communications avec les dirigeants de l'industrie et évaluer et établir un moyen de communication plus global avec les groupes clients de la CCL.*

Les commissaires ont organisé des consultations avec l'industrie afin d'aborder diverses questions. Les rencontres ont porté sur des enjeux comme l'établissement des prix, la substitution de produits laitiers et le surplus structurel de poudre de lait écrémé. Le rapport complet de ces consultations est disponible sur le site web de la CCL au www.cdc-ccl.gc.ca.

La CCL a examiné les outils auxquels elle recourt pour communiquer avec l'industrie et tous les Canadiens. Cette revue a mené à la création d'une unité distincte pour les services de communication et à la restructuration complète du site Internet de la CCL.

6. *Réaliser des économies administratives grâce à la mise en œuvre de la Stratégie d'information financière, la réinstallation des bureaux de la CCL et un système de gestion des dossiers.*

La Stratégie d'information financière et le système informatique de gestion des dossiers ont été mis en œuvre. Cela permet à la direction de mieux gérer les ressources humaines, les flux de fonctionnement et l'information traitée à la Commission.

Les bureaux de la CCI, ont été déménagés au bâtiment 55 de la ferme expérimentale centrale, à Ottawa. Ces nouvelles installations sont avantageuses au plan économique et les employés sont satisfaits de leur nouvel environnement de travail.

En avril 2000, la CCI a procédé à une restructuration. Selon les commissaires, les changements suivants assureront de meilleurs services à l'industrie et au public :

- Les sections des politiques et de la planification stratégique, de l'économie, des ressources humaines et des communications ont été fusionnées pour constituer une grande unité administrative appelée « Politiques et affaires corporatives ».
- Les sections de la mise en marché et des opérations commerciales, des finances et de l'administration ont également été regroupées pour former une plus grande section appelée « Finances et opérations ».
- La structure et le fonctionnement de la Section Vérification n'ont subi aucun changement.

La CCI a mis en place un processus interne afin d'assurer que plus d'indicateurs de planification et de rendement soient utilisés dans l'ensemble de la Commission pour l'évaluation des programmes et services offerts. Son plan propose un cycle d'évaluations qui assure une mesure continue du rendement.

RENDEMENT ET OBJECTIFS

Perspectives

Le monde des affaires doit s'adapter aux nouvelles règles du jeu et l'industrie laitière du Canada n'est pas en reste. Dans un contexte de gestion des approvisionnements, l'ouverture des marchés génère des défis spécifiques.

L'harmonisation des politiques laitières demeure une des priorités de l'industrie. Par contre, son importance s'est atténuée à la lumière des défis actuels. Ainsi, l'implantation des recommandations du Comité spécial du CCGAL se poursuit, bien qu'à un rythme plus lent que prévu.

La CCL, en collaboration avec les organismes provinciaux, continue ses démarches pour améliorer et adapter la diffusion des systèmes de commercialisation et de mise en commun du lait. Durant l'année, plusieurs étapes significatives ont été franchies.

La CCL continue de suivre de près le volume des importations subventionnées de produits laitiers pour s'assurer que le Canada respecte ses engagements envers l'Organisation mondiale du commerce (OMC). La CCL agit aussi à titre de receveur unique de fonds que le Canada doit importer en vertu de ces mêmes engagements. De plus, la CCL fournit un appui technique et des données pertinentes à l'équipe juridique chargée de défendre le système canadien de mise en marché du lait devant l'OMC. Comme les contestations des États-Unis et de la Nouvelle-Zélande se poursuivent devant la prochaine année, la CCL devra y consacrer d'importantes ressources.

Les négociations avec deux groupes de l'industrie, la commission de la CCI, ont connu l'existence de préoccupations grandissantes au sujet de l'engagement d'applications tierces pouvant être développées par des ingénieurs non salariés ou encore par des ingénieurs salariés d'autres sociétés. Cette commission juge à la CCI s'assurer la validité prévue au Programme de commercialisation des ingénieurs salariés.

L'objectif pour la période 2015-2019 a visé à

En collaboration avec les groupes de producteurs et de transformateurs, continuer d'établir un dialogue franc entre les deux acteurs afin de favoriser une vision commune. S'identifier les objectifs de l'industrie laitière souhaitée à l'établir un risque de commercialisation global

Continuer de soutenir et de faciliter les efforts visant à améliorer et harmoniser les systèmes canadiens de commercialisation et de mise en commun de lait, administrés par la Commission canadienne du lait.

Continuer de tenir un rapport et un système de diffusion qui soutient à rapport, par à Canada, de ses obligations en vertu des accords commerciaux internationaux, ainsi que à protection de l'intégrité du marché intérieur.

Accroître la économies administratives grâce à une utilisation plus efficace de la technologie de l'information, à la planification et à formation du personnel et à la mise en œuvre d'un plan d'industrie

En collaboration avec les provinces, les gouvernements et l'industrie, appuyer à Mettre entre toute conception du système canadien de commercialisation de lait évolué et Groupe spécial de conformité de l'OMC, de s'assurer que à système canadien d'organisation de produits laitiers est conforme aux accords commerciaux internationaux.

Poursuivre à mise en œuvre des résultats prévues au Programme de commercialisation des ingénieurs salariés.

Établir la discussion au sujet de nouveau Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA) au sein de l'industrie laitière et favoriser à poursuite des objectifs du CSA

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Les états financiers ainsi que tous les renseignements présentés dans le présent Rapport annuel de la Commission canadienne du lait sont la responsabilité de la direction. Ces états ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, appliqués selon les meilleures estimations et le bon jugement de la direction, le cas échéant. Les renseignements financiers présentés ailleurs dans le Rapport annuel concordent avec ceux des états.

En s'acquittant de sa responsabilité de communiquer l'information financière, la direction se fie à des systèmes et des pratiques de contrôle financier et de gestion qu'elle maintient pour avoir une certitude raisonnable que les opérations sont autorisées, que les actifs sont protégés et que les registres appropriés sont tenus. Ces contrôles et ces pratiques contribuent à la bonne marche des affaires, à la précision des registres comptables, à la préparation en temps opportun de renseignements financiers fiables et au respect des politiques de la Commission et des obligations légales. Le processus comprend la communication annuelle aux employés des lignes directrices du Conseil du Trésor relatives aux conflits d'intérêt et au code de déontologie.

Le Comité de vérification de la Commission canadienne du lait, formé des commissaires, s'assure que la direction s'acquitte de ses responsabilités liées au maintien de systèmes de contrôle appropriés et à la qualité de l'information financière. Les vérificateurs externes et internes de la Commission peuvent accéder librement au Comité de vérification pour discuter des résultats de leurs travaux et pour lui faire part de leurs préoccupations et de leurs avis.

Les opérations et les états financiers de la Commission ont été vérifiés par la vérificatrice générale du Canada, qui agit comme vérificateur indépendant pour le gouvernement du Canada.

Le président intérimaire,

Louis Balcaen

Le directeur principal intérimaire, Finances et opérations,

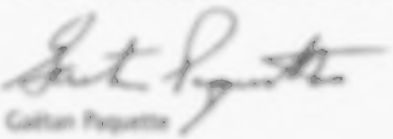

Gaëtan Paquette

Ottawa, Canada
le 24 septembre 2002

ÉTATS FINANCIERS

Facteurs importants touchant les états financiers

Les revenus de ventes de 262 millions de dollars pour l'année laitière terminée le 31 juillet 2002 étaient en hausse de 18 p. cent par rapport à ceux de 222 millions de dollars de l'année laitière précédente. Par contre, les opérations de l'année laitière courante ont généré des pertes de 4,4 millions de dollars, comparativement à un excédent de 19,2 millions de dollars l'année précédente.

La Commission avait prévu ce manque à gagner en début d'année puisque le prix d'achat de la poudre de lait écrémé pour l'exportation dépassait le prix mondial courant. Conséquemment, cette perte a réduit les surplus accumulés durant les années antérieures et disponibles pour le remboursement destiné aux producteurs. En janvier 2002, le prix d'achat de la poudre de lait écrémé a été ajusté en regard du prix mondial pour éviter que des pertes ne soient générées lors de la vente des stocks achetés durant le restant de l'année.

Contrairement à l'an dernier, la production de lait hors quota 2001–2002 a requis des exportations de beurre et de poudre de lait entier, ce qui a également contribué aux pertes. Comme par le passé, l'achat et la vente du beurre sur le marché intérieur ont continué de générer des profits pour la Commission.

Les niveaux des stocks sont demeurés relativement stables comparés à l'année précédente. La Commission a dû effectuer une dotation aux provisions pour pertes de valeur pour ses inventaires de fin d'année destinés à l'exportation.

Nos emprunts impayés durant l'année ont bénéficié de taux d'intérêts favorables, ce qui a fait baisser les frais de possession par unité d'inventaire de façon proportionnelle.

Durant l'année, les producteurs de lait éligibles ont reçu les derniers paiements, totalisant 16,2 millions de dollars, pour leurs livraisons de lait de transformation et de crème dans le cadre du programme de subside laitier fédéral, qui a pris fin le 31 janvier 2002.

Le directeur principal intérimaire, Finances et opérations,

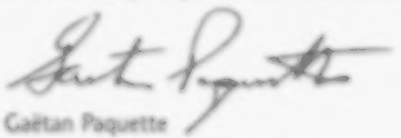

Gaëtan Paquette

Rapport du vérificateur

Au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

J'ai vérifié le bilan de la Commission canadienne du lait au 31 juillet 2002 et l'état des coûts financés par le gouvernement du Canada, l'état des résultats et du surplus et l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 juillet 2002 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Commission dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Commission canadienne du lait* et ses règlements, aux *Instructions à la Commission canadienne du lait (produits laitiers d'exportation)* et aux règlements administratifs de la Commission.

La vérificatrice générale du Canada

Sheila Fraser

Sheila Fraser, FCA

Ottawa, Canada
le 24 septembre 2002

ÉTATS FINANCIERS

Bilan

au 31 mars 2002

(en milliers)

	2002	2001
Actif		
Encaisse	957 $	1 024 $
Débiteurs		
Clients (note 3)	8 440	13 417
Gouvernement du Canada (Programme de soutien laitier)	25	8 550
À percevoir des agences et offices provinciaux de mise en marché	19 190	23 376
Stocks (note 4)	102 237	110 266
	130 849 $	156 633 $
Passif		
Créditeurs et charges à payer		
Fournisseurs	11 597 $	19 280 $
Autres	3 810	1 445
Montants dus aux agences et offices provinciaux de mise en marché	18 899	22 092
Subsides à verser aux producteurs	–	8 525
Emprunts auprès du gouvernement du Canada (note 6)	81 411	78 523
	115 717	129 865
Surplus (note 8)	15 132	26 768
	130 849 $	156 633 $

Engagements (notes 11 et 13)

Approuvé par :

Le président intérimaire

Le commissaire

Le directeur principal intérimaire, Finances et opérations

Les notes complémentaires et le tableau font partie intégrante des états financiers.

État des coûts financés par le gouvernement du Canada

pour l'exercice terminé le 31 juillet 2002
(en milliers)

	2002	2001
Subsides aux producteurs de lait de transformation et de crème	16 197 $	50 977 $
Frais d'exploitation	2 873	2 775
Études sur le coût de production et la politique laitière	300	542
Total des coûts financés par le gouvernement du Canada (note 9)	19 370 $	54 294 $

Les notes complémentaires et le tableau font partie intégrante des états financiers.

ÉTATS FINANCIERS

État des résultats et du surplus

pour l'exercice terminé le 31 juillet 2002
(en milliers)

	2002	2001
Ventes à l'exportation	125 503 $	114 262 $
Coût des ventes	135 633	101 628
(Perte) marge sur les ventes à l'exportation	(10 130)	12 634
Ventes à l'intérieur du pays	136 548	107 739
Coût des ventes	130 789	101 186
Marge sur les ventes à l'intérieur du pays	5 759	6 553
Total de la marge (perte) sur les ventes	(4 371)	19 187
Mise en commun des recettes de ventes		
Contributions des agences et offices provinciaux de mise en marché	122 877	117 324
Paiements de péréquation aux agences et offices provinciaux de mise en marché	115 421	110 138
Contributions retenues pour financer les frais d'exploitation	7 456	7 186
Frais d'exploitation (note 10)	15 466	12 726
Résultats d'exploitation nets avant le financement public	(12 381)	13 647
Frais d'exploitation financés par le gouvernement du Canada	2 873	2 775
Résultats d'exploitation nets après le financement public	(9 508)	16 422
Surplus au début de l'exercice	26 768	17 146
	17 260	33 568
Remboursement du surplus aux producteurs	2 128	6 800
Surplus à la fin de l'exercice	15 132 $	26 768 $

Les notes complémentaires et le tableau font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 juillet 2002
(en milliers)

	2002	2001
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Rentrées de fonds – clients	267 028 $	220 723 $
Sorties de fonds – fournisseurs et autres	(277 559)	(241 732)
Rentrées de fonds – agences et offices provinciaux de mise en marché	134 522	134 611
Sorties de fonds – agences et offices provinciaux de mise en marché	(126 068)	(130 874)
Rentrées de fonds provenant du gouvernement du Canada	27 895	60 082
Subsides payés aux producteurs de lait de transformation et de crème	(24 722)	(56 765)
Intérêts versés	(1 923)	(2 461)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(827)	(16 416)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Nouveaux emprunts auprès du gouvernement du Canada	196 812	198 857
Remboursements d'emprunts au gouvernement du Canada	(193 924)	(178 713)
Baisse de la dette bancaire – compte de mise en commun des revenus du marché	–	(364)
Sorties de fonds pour rembourser l'excédent du financement aux producteurs	(2 128)	(6 800)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	760	12 980
Diminution nette de l'encaisse	(67)	(3 436)
Encaisse au début de l'exercice	1 024	4 460
Encaisse à la fin de l'exercice	957 $	1 024 $

Les notes complémentaires et le tableau font partie intégrante des états financiers.

ÉTATS FINANCIERS

Notes aux états financiers

31 juillet 2002

1. La Commission

La Commission canadienne du lait (la « Commission ») est une société d'État mandataire désignée dans la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et n'est pas soumise aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. La mission de la Commission, telle qu'établie dans la *Loi sur la Commission canadienne du lait*, consiste à « offrir aux producteurs de lait et de crème dont l'entreprise est efficace l'occasion d'obtenir une juste rétribution de leur travail et de leur investissement et d'autre part, d'assurer aux consommateurs de produits laitiers un approvisionnement continu et suffisant de produits laitiers de qualité ».

La Commission a administré les paiements des subsides aux producteurs (le programme a pris fin le 31 janvier 2002) et administre d'autres coûts financés par le gouvernement du Canada. En collaboration avec le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL), qu'elle préside, la Commission gère et administre les activités financées par les producteurs. Les résultats des activités de la Commission dans chacun de ces secteurs sont présentés dans l'état des coûts financés par le gouvernement du Canada, ainsi que dans l'état des résultats et du surplus, respectivement, afin de distinguer leurs liens de responsabilité. L'état des flux de trésorerie reflète les opérations de ces deux secteurs d'activités.

La Commission achète, au prix de soutien canadien ou aux prix établis par la Commission, selon le marché de revente prévu, tout le beurre et toute la poudre de lait écrémé qui lui sont offerts, à l'exception d'une partie du beurre importé par la Commission au prix du marché international en vue de la consommation intérieure, conformément aux engagements du Canada envers l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Bien qu'une bonne partie du beurre acheté par la Commission soit revendue ensuite sur le marché intérieur, la plus grande partie de la poudre de lait écrémé excède les besoins canadiens et est donc exportée. La Commission vend, sur le marché international, la production qui dépasse les besoins intérieurs sous forme de produits de lait entier, de poudre de lait écrémé et de beurre.

La Commission administre, au nom de l'industrie, un système d'établissement de prix et de mise en commun des revenus du marché qui offre, à prix concurrentiels, des composants du lait aux transformateurs secondaires et aux exportateurs par l'intermédiaire des transformateurs. Ce système est administré par la Commission selon l'« Entente sur la mise en commun des revenus du lait », qui permet aux producteurs laitiers de partager les revenus des classes spéciales à l'échelle nationale, et selon l'« Entente sur la mise en commun du lait de l'Ouest » et l'« Entente sur la mise en commun de tout le lait », qui permettent aux producteurs laitiers de partager les revenus à l'échelle régionale.

2. Principales conventions comptables

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du prix coûtant et de la valeur de réalisation nette estimative.

Les produits destinés au marché d'exportation que la Commission acquiert sont acquis à des prix que la Commission a déterminés.

Une grande partie des ventes en devises étrangères font l'objet d'opérations de couverture prévues dans des contrats de change à terme et sont converties en dollars canadiens aux taux de change prévus dans les ententes. Les ventes en devises étrangères qui ne font pas l'objet d'un tel accord sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

Les employés de la Commission qui y sont admissibles participent au Régime de pensions de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les employés et la Commission versent des cotisations au coût du Régime. Les cotisations versées par la Commission sont passées en charges au cours de l'exercice au cours duquel elles sont engagées.

Aux termes de la loi actuelle, la Commission n'est pas tenue de verser des cotisations quant aux insuffisances actuarielles du Régime de pensions de retraite de la fonction publique.

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle établisse des estimations et des hypothèses ayant des incidences sur les montants de l'actif et du passif déclarés à la date des états financiers et sur les montants des produits et des charges déclarés au cours de l'exercice. L'évaluation des stocks et les éventualités sont les postes les plus importants lorsqu'il s'agit de faire des estimations. Les montants réels pourraient être différents des estimations courantes. Ces estimations sont revues annuellement et à mesure que des rajustements s'imposent, ils sont constatés dans les états financiers au cours de l'exercice où ils deviennent connus.

La plupart des comptes clients sont en devises étrangères; leur valeur monétaire canadienne a été convertie au taux qui devrait être payé en vertu des contrats de change à terme, tel qu'expliqué à la note 11. Ces comptes clients étrangers sont garantis par des lettres de crédit, sont payables sur demande, et ne portent pas intérêt.

Beurre	79 186 $	38 299 $
Poudre de lait écrémé	22 234	29 135
Autres produits laitiers	1 458	2 812
	102 878 $	110 266 $
Moins : provision pour réduction de la valeur des stocks	641	–
Valeur comptable nette	102 237 $	110 266 $

ÉTATS FINANCIERS

Afin d'assurer un financement provisoire et le bon fonctionnement du système d'établissement des prix et de mise en commun des revenus du marché, la Commission a établi une marge de crédit de 10 millions de dollars auprès d'un membre de l'Association canadienne des paiements. La dette bancaire contractée avec cette marge de crédit est payable sur demande et porte intérêt au taux préférentiel qui, au 31 juillet 2002, se situait à 4,50 p. cent par année. La dette bancaire est remboursée chaque mois et était entièrement remboursée à la fin de l'exercice.

Les emprunts auprès du gouvernement du Canada, jusqu'à un maximum de 100 millions de dollars, servent à financer les activités. Les emprunts individuels sont remboursables au cours de l'exercice qui suit la date de l'emprunt. Le principal et les intérêts courus sont remboursés régulièrement durant l'exercice lorsque les fonds sont disponibles. Les intérêts sur les emprunts sont calculés aux taux normaux établis pour les sociétés d'État par le gouvernement, et ces taux ont varié entre 2,03 p. cent et 4,54 p. cent (entre 4,23 p. cent et 6,02 p. cent en 2001) au cours de l'exercice.

La valeur comptable des débiteurs, créditeurs et charges à payer, subsides à verser aux producteurs et emprunts auprès du gouvernement du Canada équivalent à leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

La Commission recueille indirectement des fonds auprès des consommateurs par l'entremise d'une surcharge incluse dans le prix de vente au détail du beurre. Cette surcharge sert à financer les frais reliés au maintien du niveau régulier des stocks de beurre. Le montant de ces fonds est compris dans les contributions retenues pour financer les frais d'exploitation présentées dans l'état des résultats et du surplus. Le surplus à la fin de l'exercice se compose du surplus accumulé de ces fonds et des surplus reliés aux ventes commerciales.

Le remboursement du surplus destiné aux producteurs relatif aux ventes commerciales est déterminé sur une base annuelle et est comptabilisé au cours de l'exercice dans lequel il est autorisé.

Agriculture et Agroalimentaire Canada assurait le financement à la Commission pour les paiements de subsides aux producteurs de lait de transformation et de crème produits afin de répondre aux besoins intérieurs. Le taux de paiement du subside pour la période du 1er août 2001 au 31 janvier 2002 était de 0,211 $ le kilogramme de matière grasse ou 9,76 $ l'hectolitre de lait contenant 3,6 kilogrammes de matière grasse (0,422 $ ou 1,52 $, respectivement d'août 2000 à janvier 2001 et de 0,211 $ ou 9,76 $, respectivement de février 2001 à juillet 2001). Le programme de soutien laitier s'est terminé le 31 janvier 2002.

Le financement des frais d'administration de la Commission se partage entre le gouvernement fédéral (99 p. cent), les producteurs laitiers (36 p. cent) et le marché (20 p. cent). Le gouvernement du Canada a financé 1,3 million de dollars (1,8 million en 2000) des 6,7 million de dollars (6,3 million en 2000) des frais d'administration de la Commission, ainsi que des services professionnels reliés à des études sur le coût de production et la politique laitière.

Les frais d'exploitation comprennent les cotisations de la Commission au Régime de pensions de retraite de la fonction publique qui ont totalisé 496 000 $ (475 000 $ en 2000) durant l'exercice et qui correspondent environ à 1,6 fois (même en 2000) les contributions des employés au Régime.

Dans le cadre de sa gestion du risque de change, la Commission conclut des contrats de change à terme pour une partie de ses ventes à l'exportation. À la fin de l'exercice, les contrats de change à terme en cours totalisaient un équivalent de 13,3 million de dollars canadiens (un équivalent de 18 million en 2000). Ces contrats viennent à échéance entre août et novembre 2002. Les dates d'échéance de ces contrats de change à terme correspondent aux dates estimatives auxquelles la Commission s'attend à toucher le produit en devises étrangères des contrats de ventes à l'exportation.

La Commission a eu recours aux services de représentants pour la vente de produits laitiers sur le marché d'exportation. Les honoraires ont totalisé 0,3 million de dollars pour l'exercice (1,1 million en 2000) et sont inclus dans le coût des ventes.

Au 31 juillet 2002, la Commission s'est engagée à acheter du beurre, de la poudre de lait écrémé et d'autres produits laitiers fabriqués avant cette date. Ces engagements totalisaient environ 1,0 million de dollars (1,9 million en 2000).

En termes de propriété commune, la Commission est apparentée à tous les ministères, les organismes et les sociétés d'État qu'a créés le gouvernement du Canada. La Commission effectue des opérations avec ces entités dans le cours normal des affaires. Ces transactions ont totalisé environ 1,9 million de dollars durant l'année (1,1 million de dollars en 2000).

Certains montants correspondants ont été reclassés, conformément à la présentation adoptée durant l'exercice en cours.

ÉTATS FINANCIERS

Tableau des opérations par type de produit

pour l'exercice terminé le 31 juillet 2002

(en milliers)

	[illegible]				[illegible]			
	Beurre	Poudre de lait écrémé	Autres produits¹	Total	Beurre	Poudre de lait écrémé	Autres produits¹	Total
Ventes à l'exportation	[illegible] $	[illegible] $	[illegible] $	[illegible] $	– $	[illegible] $	[illegible] $	[illegible] $
Coût des ventes	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	–	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Marge (perte) sur les ventes à l'exportation	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	–	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Ventes à l'intérieur du pays	[illegible]	[illegible]	–	[illegible]	[illegible]	[illegible]	–	[illegible]
Coût des ventes	[illegible]	[illegible]	–	[illegible]	[illegible]	[illegible]	–	[illegible]
Marge (perte) sur les ventes à l'intérieur du pays	[illegible]	[illegible]	–	[illegible]	[illegible]	[illegible]	–	[illegible]
Total de la marge (perte) sur les ventes	[illegible] $	[illegible] $	[illegible] $	[illegible] $	[illegible] $	[illegible] $	– $	[illegible] $
Frais d'exploitation								
Aide à l'égard des produits laitiers à l'intérieur du pays	[illegible]	–	[illegible]	[illegible]	[illegible]	–	[illegible]	[illegible]
Frais de possession	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Activités de promotion	[illegible]	–	–	[illegible]	–	–	–	–
Réduction de la valeur des stocks	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	–	–	–	–
	[illegible] $	[illegible] $	[illegible] $	[illegible] $	[illegible] $	[illegible] $	[illegible] $	[illegible] $
Frais d'administration				[illegible]				[illegible]
Coût de production, intérêts et frais bancaires reliés au compte de mise en commun des revenus du marché				[illegible]				[illegible]
Total des frais d'exploitation				[illegible] $				[illegible] $

¹ Comprennent la poudre de lait entier et le lait évaporé.

Les notes complémentaires font partie intégrante de ce tableau.